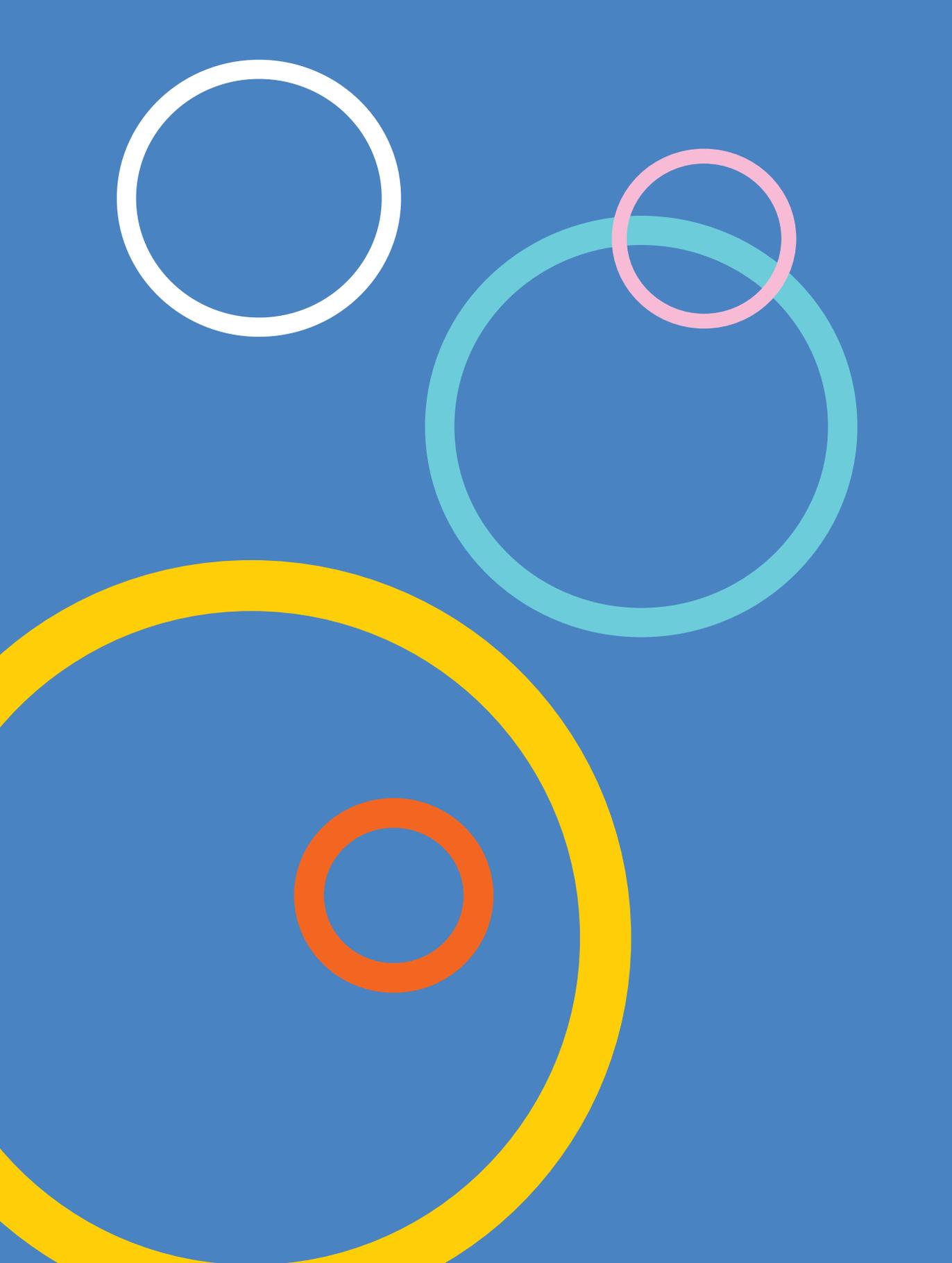


**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2019
2020



LE MOT

DU DIRECTEUR

Une année singulière

Le présent rapport d'activité porte sur l'année scolaire 2019-2020.

Une année bien singulière pour chacun de nous, comme pour les jeunes accompagnés par l'Institut et leurs familles.

Les premiers mois ont permis de mettre en route de nouveaux projets et d'ajuster notre organisation (service financier et logistique, service éducatif, service de compensation). De nouveaux responsables ont rejoint l'équipe de direction (responsable du SAAAS, responsable des services généraux et financier). Année de transition également pour le secrétariat général avec le départ en retraite de M. Taccoen après 9 années à l'Institut et l'arrivée de M. Huchon en avril 2020.

Et mi-mars, comme partout, notre activité s'est trouvée « stoppée », du moins dans sa forme ordinaire : sur place, à l'internat et en inclusion. Rapidement, les équipes se sont adaptées pour entretenir le lien avec les enfants et jeunes : maintenir l'enseignement, soutenir la vie à domicile, répondre aux attentes créées par ce confinement qui s'est subitement imposé.

Certes, rien ne remplace l'accompagnement « en présentiel ». L'INJA dispose en effet de professionnels dont le savoir-faire se déploie au contact des jeunes déficients visuels.

Et en toute fin d'année, la possibilité d'accueillir à nouveau certains jeunes s'est ouverte, dans des conditions sanitaires strictes. L'Institut, sous la directive de l'ARS, a pu ainsi agencer autrement les salles de classe et réfectoires et proposer ponctuellement le retour des jeunes de 3^e, 1^{ère} et primaire.

Une année singulière donc, au cours de laquelle énergie et créativité se seront manifestées au bénéfice des jeunes et de leurs familles, grâce notamment aux innovations technologiques. Ce rapport me donne l'occasion de remercier les jeunes et leurs familles ainsi que les professionnels pour leur adaptation et leur coopération.

Xavier DUPONT

LES VALEURS DE L'INJA

NOS VALEURS, NOS PRINCIPES

Fort de son histoire et de ses compétences dans le domaine de la déficience visuelle, l'INJA a pour objectif fondamental de préparer les jeunes malvoyants ou aveugles à une insertion scolaire, universitaire, sociale et professionnelle selon sa devise :

« Un élève à instruire,
une personne à construire,
un citoyen à former »

L'action de l'INJA se voit également confortée et encouragée par le cadre législatif relativement récent suivant :

- **La loi du 30 juin 1975** relative aux institutions sociales et médico-sociales qui prévoit la représentation d'usagers dans le Conseil d'administration ;
- **La loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale qui introduit la notion de participation de l'usager sur 2 niveaux : la participation directe dans la mise en œuvre de son accompagnement individualisé, et la participation à la vie et au fonctionnement de l'établissement par la création du Conseil de la Vie Sociale (CVS) ;
- **La loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui consacre l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap par l'instauration d'un droit à compensation.

Ainsi, le travail des professionnels de l'INJA en transversalité et en multidisciplinarité permet un accompagnement global du jeune (médical, éducatif, scolaire et social) en lui apportant le soutien et l'autonomie dont il a besoin.

L'Institut s'appuie très largement sur le partenariat avec les parents pour la réalisation et la construction des projets individualisés d'accompagnement (PIA) de leur enfant.

SOMMAIRE

UNE ANNÉE 2019/2020 PLEINE D'ÉVÈNEMENTS À L'INJA 4

1 PÉDAGOGIE

1. L'enseignement général spécialisé	8
a) Le pôle des enseignements	9
b) L'enseignement professionnel	10
c) Le pôle Braille	11
d) Pôle de représentations spatiales	12
e) Les ateliers et options proposées	12
f) Le service des élèves	13
g) Le suivi de la scolarisation	17
2. Les élèves en inclusion scolaire	19
3. La documentation et l'information	21

3 ACTIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

1. L'accompagnement éducatif	42
a) Cycle 1	43
b) Cycle 2	46
2. L'accompagnement social	51
a) L'assistante sociale	51
b) Les dossiers MDPH	52

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Les instances	78
a) Le Conseil d'administration	79
b) Le Comité technique	80
c) Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	80
d) Le Conseil de la Vie Sociale	80
e) Le Comité de direction	80

2 SOINS ET RÉÉDUCATION

1. L'accompagnement précoce et soutien aux familles	26
2. Les prises en charge et les bilans médicaux	31
a) Le service médical	31
b) Le profil médical des élèves	31
c) Annexe	34

4 COMPENSATION ET AUTONOMIE

1. Autonomie	56
a) La locomotion	57
b) Les activités de la Vie Journalière (AVJ)	60
c) Le judo	63
2. La Transcription et l'Édition Adaptée	66
3. L'informatique et la Recherche	69
4. Gravure et Relief	71
5. La Coordination Nationale de l'Édition Adaptée	73

2. Les fonctions supports	81
a) Le service des ressources humaines	81
b) Le service financier	82
c) Les services généraux	83
d) Les relations extérieures et la communication	84
e) Le Département Informatique et Recherche pour les personnels (DIR)	85

UNE ANNÉE 2019/2020

PLEINE D'ÉVÈNEMENTS À L'INJA

SEPTEMBRE 2019 UNE DELEGATION COREENNE A L'INJA

Le 26 septembre 2019, l'Institut a accueilli une délégation de Corée du sud. Cette délégation, composée de 18 professionnels, travaille pour un établissement de jeunes handicapés dans la ville de Séoul (des enseignants spécialisés, des inspecteurs scolaires).



OCTOBRE 2019 PROJET ARTISTIQUE AVEC PRUNE NOURRY

Le 7 octobre 2019, Valérie Delattre, anthropo-archéologue de l'INRAP (Institut National de Recherche en Archéologie Préventive) est intervenue auprès des élèves de Première et leurs professeurs. Durant son intervention, elle a présenté son métier et sa spécialisation aux jeunes de l'Institut. Cette conférence fut riche en découvertes tactiles, grâce à des présentations d'ex-voto et moulages. Ce projet a été réalisé en collaboration avec une jeune artiste contemporaine, Prune Nourry.



NOVEMBRE 2019 SENSIBILISATION A LA SOMMELERIE

Le 6 novembre 2019, l'INJA a accueilli des élèves et enseignants de la section sommellerie du lycée Albert

De Mun (7^e arrondissement) avec pour enjeu de sensibiliser les lycéens et classes de 3^{ème} de l'institut aux métiers de la sommellerie. Plusieurs ateliers mis en place ont permis de proposer



des activités de dégustation, de service (mise en carafe) et de découverte des terroirs (toucher des différentes roches composant les terroirs, carte des vignobles de la Loire, senteur des arômes).

JANVIER 2020 L'INJA AU SENAT

Mercredi 22 janvier 2020, plusieurs élèves des classes de Seconde, Première et Terminale se sont rendus au Sénat.

Ils ont été accueillis par Monsieur Gérard Larcher président du Sénat qui leur a présenté l'historique du Sénat. Il a ensuite



répondu aux nombreuses questions des élèves.

JANVIER 2020 L'INJA AUX JOURNEES OPHTARA



L'INJA participe à la recherche sur la déficience visuelle.

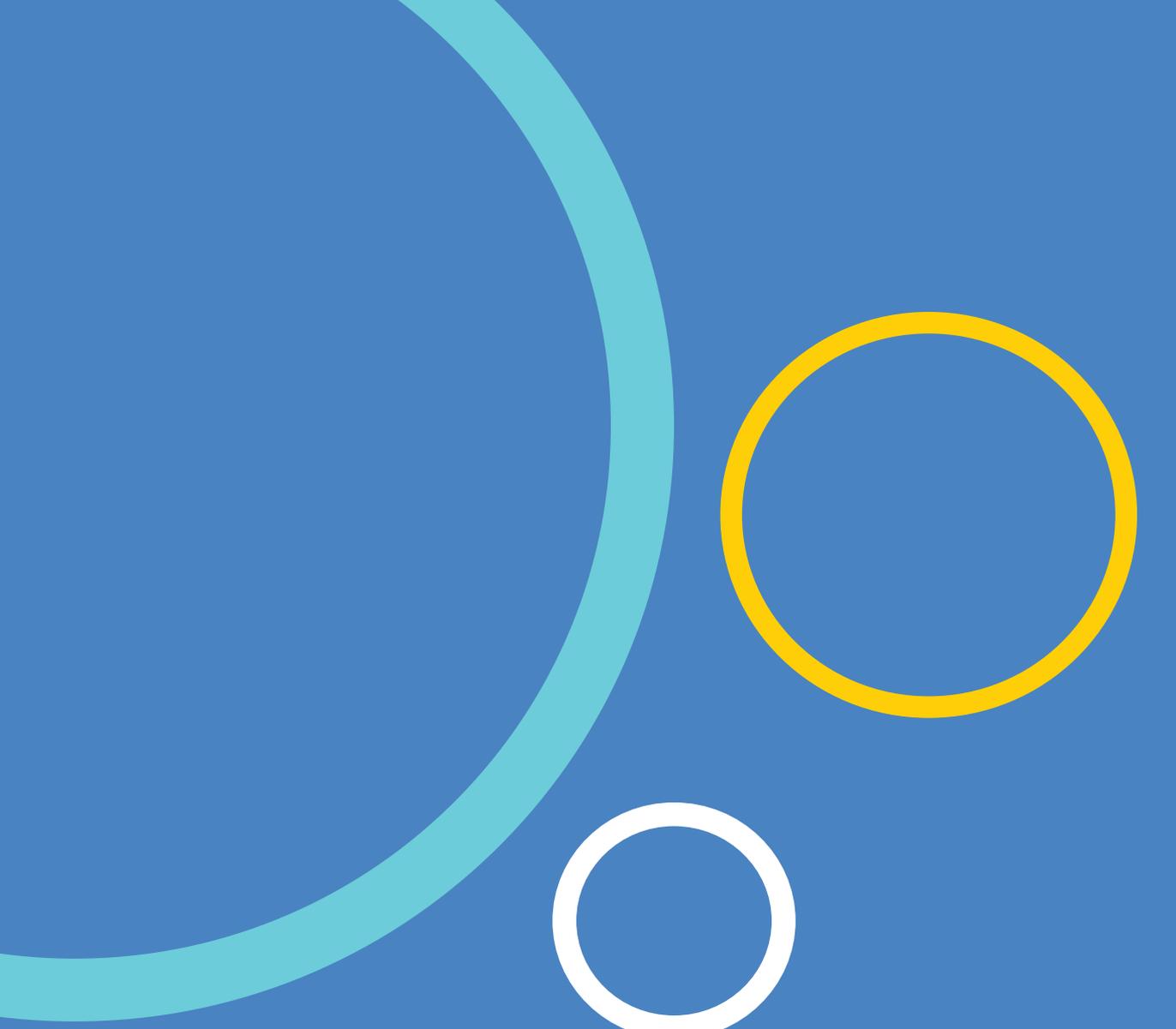
Deux professionnels du service médical de l'INJA interviennent aux deuxièmes

journées nationales organisées au centre de congrès Imagine de l'hôpital Necker autour de deux thématiques « Regard et vision : la parentalité en question ? » et « Prises en charge globale et pluridisciplinaire des enfants déficients visuels ».

MAI 2020 LE CONCERT DU CONFINEMENT

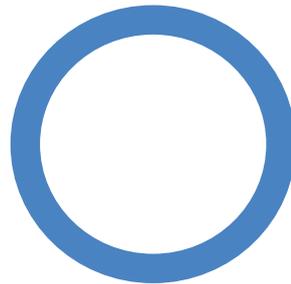
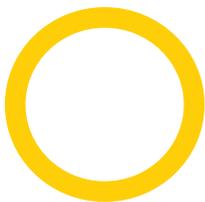


Les enseignants de musique et les élèves ont eu l'idée de créer une vidéo musicale spéciale à distance pour rompre l'isolement engendré par les deux mois de confinement et essayer de travailler à distance malgré les difficultés. Après avoir choisi « Feeling good », les membres de l'orchestre se sont enregistrés chacun chez eux à l'aide d'un téléphone.



1

PÉDAGOGIE





154

**Elèves sur l'année
scolaire 2019/2020**

Le pôle enseignement à l'INJA compte pour l'année scolaire 2019/2020, 154 élèves dont 39 suivis par le SAAAS dans le cadre de l'inclusion scolaire. Une légère baisse du nombre total des élèves s'explique par un plus faible recrutement sur le SAAAS.



100%

**de taux de réussite
aux examens**

Les taux de réussite aux examens de la session 2020 ont été excellents : 100 % dans toutes les disciplines.



78

**jeunes suivent une
formation musicale**

Les demandes d'admissions (57 en 2019/2020) sont stables. Elles sont en légère baisse pour l'Île-de-France (hors Paris) mais compensées par une augmentation pour la province.

L'enseignement du Braille se poursuit et en 2019/2020, les cours ont été ouverts aux familles des jeunes accueillis.

Des ateliers théâtre et musique sont notamment proposés aux jeunes.

1.

L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL SPÉCIALISÉ

A) LE PÔLE DES ENSEIGNEMENTS

Le pôle des enseignements met en œuvre le volet scolaire du projet individuel de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur. Ce projet est formalisé dans le contrat de séjour. Le pôle des enseignements comprenait cette année 115 élèves. Ces élèves étaient pris en charge par 2 CPE,

6 surveillants et 53 professeurs d'enseignement général et technique, de musique, d'informatique,

de dactylographie et de soutiens musicaux.

Ce pôle dispense les enseignements aux élèves, non-voyants et mal voyants, scolarisés au sein des classes de l'Institut de la classe maternelle à la Terminale et en formation d'Accord-facture (CAP).

Les professeurs mettent en œuvre les programmes du Ministère de l'Education Nationale.

Ils préparent les élèves à la passation des examens nationaux et des diplômes suivants :

- Certificat de formation générale (CFG) ;
- Diplôme national du brevet (DNB) à la fin de la classe de 3e ;
- Diplôme national du brevet (DNB) série professionnelle pour les élèves de la classe 3e prépa- métiers ;
- Diplôme d'accordeur, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ;

- Baccalauréat série générale, à la fin de la classe de Terminale. Un étroit partenariat s'est établi avec le SIEC (maison des examens).

En 2019/20, les spécialités suivantes sont enseignées en classe de 1ère :

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Maths et option mathématiques expertes ;
- SVT ;
- Sciences économiques et sociales ;
- Physique chimie ;
- Option musique.

Dans leurs disciplines respectives, les professeurs assurent le suivi individuel des élèves et procèdent, chaque trimestre, à l'évaluation de leurs acquis.

Le professeur des écoles, dans les classes primaires, le professeur principal dans les classes du collège, du lycée, de découverte professionnelle et d'Accord-facture, jouent un rôle premier dans la définition du projet individuel de l'enfant et dans le suivi de sa mise en œuvre. Ils participent aux conseils de classes, aux équipes de suivis de scolarisation et aux commissions d'évaluation technique.

Par ailleurs les professeurs travaillent en partenariat avec le CNFEDS, Université de Savoie à travers l'accueil de stagiaires CAEGADV, CAPPEI, ainsi que la participation des professeurs de l'INJA en tant que formateurs et/ou membres de jury de l'examen CAEGADV. Les professeurs participent également en tant qu'intervenants à différentes manifestations sur le thème de la déficience visuelle.

Des projets de sorties ont pu avoir lieu comme le Palais de la découverte, l'accueil d'une palynologue à distance,

multiples projets INRAP ou d'autres structures font aussi partie de l'activité pédagogique de l'INJA. D'autres services développent leurs activités.

L'accompagnement des élèves dans la réalisation de leur travail personnel s'effectue dans le cadre des heures d'étude encadrées par les surveillants et les heures de permanence encadrées par les surveillants de la vie scolaire. La poursuite de l'étude après les cours avec le suivi du travail personnel contribue à la réussite de la scolarité. Certains des professeurs participent à l'adaptation et la vérification de l'adaptation des sujets d'examen en collaboration avec le SIEC (Service Inter académique des Examens et Concours).

Pour les élèves qui suivent une formation musicale et instrumentale, les professeurs préparent les élèves à la passation des examens de solfège et d'instrument. Les soutiens musicaux accompagnent les élèves dans la réalisation de leur travail personnel.

Les parents peuvent suivre les résultats et ainsi que les devoirs et les informations pédagogiques inscrites dans le cahier de texte de leur enfant en consultant le logiciel Pronote.

La pandémie qui a engendré un confinement a entraîné des nouvelles modalités de travail pour les enseignants de l'Institut dans un temps contraint.

Dès la première semaine, les nouveaux outils de communication (Skype ou Teams) ont été installés et ont nécessité un temps d'adaptation et de préparation des cours. Des cours à distance ont pu être lancés rapidement. Un suivi individualisé a été organisé et les documents adaptés ont été envoyés par la poste ou livrés. Les équipes pédagogique et éducative se sont mobilisées pour assurer la continuité de la scolarité.

Cette crise a amené une profonde transformation de la pédagogie. Un

constat : Le soutien des familles a été indispensable. Le format présentiel reste de loin le format préféré des enseignants de l'Institut National des Jeunes Aveugles et des élèves. Certains élèves ont cependant apprécié ces nouvelles conditions d'apprentissage. Tout le matériel pédagogique produit durant le confinement a vocation à être réutilisé.

A la rentrée 2020, une unité externalisée située à l'école Eblé permettra à certains élèves de cours moyen d'être scolarisés dans une école élémentaire de quartier. Une démarche d'inclusion en classe ordinaire pourra ainsi être initiée avant le départ au collège.

Des activités complètent les enseignements et permettent la compensation du handicap.

Au total, c'est donc 15 ateliers qui ont été menés, par 3 enseignants et une instructrice en locomotion, qui ont reçu 86 élèves différents. Les ateliers ont pour thèmes : Toucher et dire, Orientation, Tracer, Projections, représentations et stratégies complexes. Des prises en charge en groupe sur des compétences très spécifiques ont été mises en place en tracé, lecture et production graphiques.

B) L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Une formation professionnelle en accord facture est dispensée à l'INJA. En 2019/2020, la classe est composée de trois élèves en classe préparatoire, un élève en 1ère année de CAP, un élève en 2e année de CAP et deux élèves en 3e année (diplôme INJA).

Malgré les difficultés rencontrées cette année scolaire en raison des grèves dans les transports publics et le confinement dû à la Covid-19, le jury a délivré le diplôme aux deux élèves de troisième année en se basant sur les directives de ministère de l'Éducation nationale.

C'est la dernière promotion à obtenir le diplôme interne à l'INJA, les prochains élèves seront préparés au diplôme d'Etat du C.A.P. Accordeur de piano.

Dans le cadre de la convention avec l'équipe du master MIMA Fortepiano de la Sorbonne, la classe d'accord facture a pu découvrir leurs instruments et pour les élèves volontaires assister à un concert donné dans la salle André Marchal. Certaines épreuves du master se sont déroulées salle André Marchal. Les élèves ont pu profiter d'une initiation à l'accord de notre Walter. Les élèves ont acquis les compétences techniques nécessaires pour commencer à se former aux spécificités des pianos anciens.

Les Journées du Pianoforte ont été organisées par le Conservatoire à rayonnement régional de Paris en mai 2019. Il s'agit de journées de master classes et concerts ouverts au public qui rassemblent élèves, enseignants, professionnels (facteurs, accordeurs) et amateurs des pianos anciens.

A l'occasion d'une sortie pédagogique, nous avons rencontré l'équipe de techniciens du parc de piano du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris. Philippe Copain a fait une démonstration d'harmonisation sur un piano de concert CFXYamaha en fin de reconditionnement et Fabien Bourrellier nous a présenté les instruments à clavier de la classe de musique ancienne.

Un échange avec les professionnels de l'ITEMM du Mans a eu lieu.

C) LE PÔLE BRAILLE

Le braille est au cœur de l'enseignement à l'INJA. Pour les élèves aveugles ou dont la déficience visuelle est très importante, le braille reste le seul moyen d'accéder

à la lecture et à l'écriture de textes de manière totalement autonome. L'apprentissage du braille s'avère donc essentiel pour le développement psychique et intellectuel de nos élèves. Au pôle braille, chaque intervenant peut prendre en charge jusqu'à 3 élèves sur une heure de cours.

L'enseignant assure donc des enseignements individuels totalement adaptés à chaque élève.

Chaque élève dispose d'un emploi du temps personnalisé: il vient au Pôle Braille de 1h à 6h par semaine, selon sa maîtrise du braille. Son temps de présence évolue au fil de l'année. Pour les élèves qui utilisent déjà l'outil informatique, des séances spécifiques sont consacrées à l'amélioration de cette utilisation. Chaque élève est évalué régulièrement. Ces évaluations sont présentées sous forme d'items validés indépendamment les uns des autres : 6 niveaux de maîtrise du braille ont été définis.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 16 personnes ont participé aux cours destinés aux adultes souhaitant apprendre le braille visuellement. Les personnes accueillies venaient de plusieurs services de l'INJA : 6 enseignants, 3 éducateurs, 2 personnes venues du service médical.

L'ouverture des cours de braille à des personnes extérieures à l'INJA s'est poursuivie avec l'accueil d'une enseignante et d'une infirmière de l'INJS (Institut National des Jeunes Sourds) ainsi que du coordinateur pédagogique spécialisé du lycée Buffon qui a entrepris l'apprentissage du braille abrégé.

La nouveauté de l'année scolaire 2019-2020 réside dans l'ouverture des cours de braille aux familles avec notamment l'accueil de la représentante des parents d'élèves au CA de l'INJA et d'un parent d'un enfant déficient visuel qui n'était pas accompagné par l'établissement.

6 personnes ont passé en janvier et juin 2020 le certificat « Maîtrise du braille intégral » et 4 l'ont validé.

Le peu de candidats à avoir présenté cette année les différents certificats s'explique notamment par le confinement qui a impacté les cours de braille proposés aux adultes. Pendant le confinement, l'accompagnement s'est poursuivi avec l'envoi, par mails, aux personnes de documents au format simbraille (exercices, articles...). Le confinement a surtout été l'occasion de développer une méthode d'apprentissage visuel du braille au format numérique. Cela permet maintenant à l'INJA de proposer un enseignement à distance du braille et d'étoffer encore l'offre de formation.

D) PÔLE DE REPRÉSENTATIONS SPATIALES

Le pôle de représentations spatiales à l'INJA s'est fixé comme objectifs dans ces ateliers de :

- Développer ses stratégies tactiles d'exploration et de tracé - Développer son autonomie ;
- Communiquer sous la forme d'un schéma, d'un langage spécifique - Adapter le rythme aux compétences des élèves - S'approprier les différents types de représentations graphiques ;
- Développer ses opérations cognitives en lien avec sa représentation graphique 7 enseignants sont en charge des élèves. La nécessité d'un accompagnement en petits effectifs favorise la réalisation un travail méthodologique de fond.

E) LES ATELIERS ET OPTIONS PROPOSÉES

Les jeunes ont également la possibilité de pratiquer le théâtre, le chant et

la musique dans le cadre d'atelier ou d'option.

Option théâtre

Un intervenant metteur en scène au Théâtre des Quartiers d'Ivry et un professeur de l'INJA mènent cet atelier. Certains élèves choisissent cette option au baccalauréat.

Onze élèves sont regroupés pour la pratique théâtrale dont un élève en inclusion au lycée Buffon.

Le travail a porté, cette année, sur une pièce de l'auteur allemand Frank Wedekind : L'Eveil du printemps.

En plus de cette pratique, les élèves de Terminale suivent un enseignement théorique d'une heure et une école du spectateur.

L'option facultative implique que les élèves voient au moins quatre spectacles dans l'année dont ils font l'analyse et qu'ils présentent dans le dossier destiné à l'examinateur pour l'épreuve du baccalauréat. Le confinement a empêché les élèves d'assister à certains spectacles qui avaient été retenus. Ils ont pu cependant assister à la comédie française, à l'Odéon, au théâtre de la Colline et au théâtre des Quartiers d'Ivry. Souvent, les représentations ont été complétées par une présentation de la maquette du décor, une visite du théâtre et un entretien avec les comédiens est metteurs en scène.

Les élèves ont toujours été encadrés par une même équipe de professionnels : deux professeurs et une surveillante de la vie scolaire.

Atelier théâtre des classes primaires

Pour les classes du primaire, l'atelier est proposé aux CE2 d'une part et aux élèves de CM.

L'atelier des CE2 auquel participent 5 élèves ont pu découvrir le jeu à travers des improvisations.

L'accent a notamment été mis sur l'appropriation de l'espace ; la canalisation de l'énergie et la projection de la voix.

L'objectif pour les élèves de CM est de réaliser une comédie musicale en collaboration avec les professeurs de musique.

Le travail finalisé « Opération violon » a fait l'objet de deux représentations

publiques, salle André Marchal. Deux classes d'élèves de CM1 de l'école Eblé ont assisté à cette dernière représentation.

La musique

Les élèves suivent une formation en instrument et en solfège. Une formation en braille musical est assurée ; Les élèves sont encadrés en étude pour pratiquer leur instrument.

Parmi les élèves de l'Institut, 78 suivent une formation instrumentale.

Instruments	Nombre d'élèves	Instruments	Nombre d'élèves
Batterie	15	Guitare	11
Saxophone	6	Orgue	3
Trompette	7	Piano	36
		Harmonie	1

Au cours de l'année 2019-2020, 8 chroniques musicales ont pu se produire. La programmation prévue a dû être annulée soit en raison des conséquences des grèves dans les transports publics en décembre, soit en raison du confinement.

D'autre part, une master class d'orgue a eu lieu pour des étudiants allemands de la classe de la Hochschule für Musik (CNSM allemand) de Tübingen.

L'orchestre Open' Injazz a pu participer à quelques manifestations organisées en début d'année a obtenu des récompenses :

- 18/10/2019 : Concert salle André Marchal dans le cadre de la "rentrée en musique" ;
- 19/11/2019 : Concert et animation sensibilisation au handicap à Saint Denis pour EDF ;
- 21/11/2019 : Concert et animation sensibilisation au handicap pour AccorInvest à Evry.

Participation au concert des élèves de la classe saxophone le 12/12/2019.

Pendant le confinement des vidéos ont été réalisées. Lors du premier confinement (Mars/Avril), deux vidéos ont été réalisées par Open' Injazz. Une chaine YouTube « Open' Injazz » et une page Facebook ont été créées. L'ensemble de la classe de saxophones a suivi des cours en visio via WhatsApp.

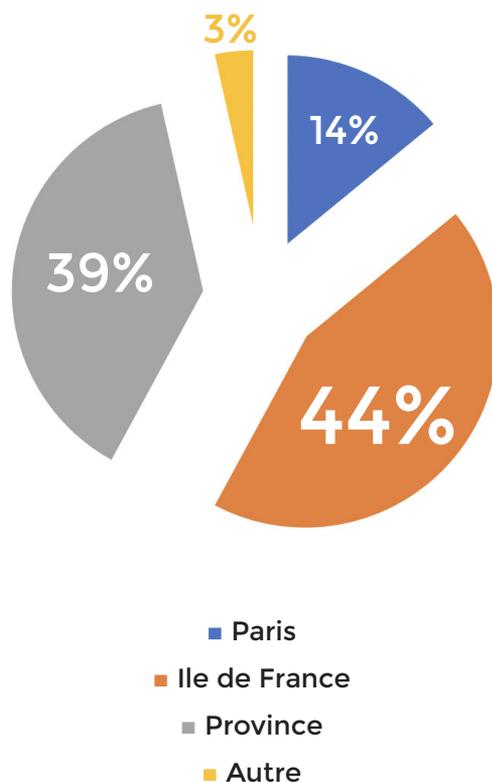
En Juin 2020, l'INJA a été inscrit au Concours "Défis Confinement" organisé par la FFEA (fédération française de l'enseignement artistique) et a obtenu en Juillet 2020 le 1er prix (2 000 €) pour deux ensembles de l'INJA.

F) LE SERVICE DES ÉLÈVES

Les données présentées dans les pages suivantes sont produites par le SAAAS ainsi que par le service des élèves.

Les demandes d'admissions

	Dpts	Nbre de dossiers
Paris	75	08
Seine et Marne	77	03
Yvelines	78	01
Essonne	91	03
Hauts de Seine	92	04
Seine St Denis	93	07
Val de Marne	94	06
Val d'Oise	95	01
Total Paris + IDF		33
Ain	1	1
Aisne	2	1
Allier	3	1
Alpes Maritimes	6	1
Charente	16	1
Côte d'Or	21	1
Finistère	29	1
Ille et Vilaine	35	1
Loire	42	1
Loiret	45	2
Morbihan	56	1
Oise	60	2
Pas de Calais	62	2
Bas-Rhin	67	1
Rhône	69	2
Seine Maritime	76	1
Somme	84	1
Yonne	89	1
Total Province		22
Outre-mer	971	1
Belgique		1
Total dossiers		57



Récapitulatif :

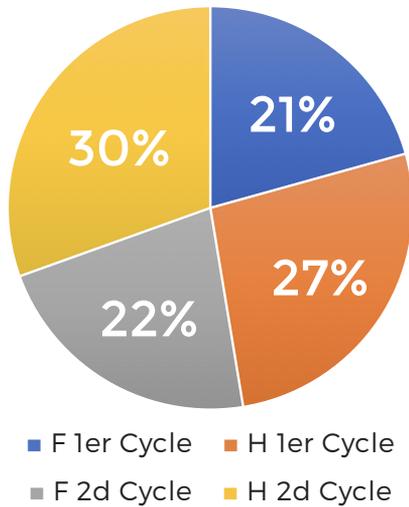
- Admis : **22**
- Entrés en cours d'année : **02**
- Non-admis : **17**
- Prévus en stage sept 2020 : **10**
- Dossiers pour sept. 2021 : **06**
- Dossiers traités : **57**

Motif de non-admission :

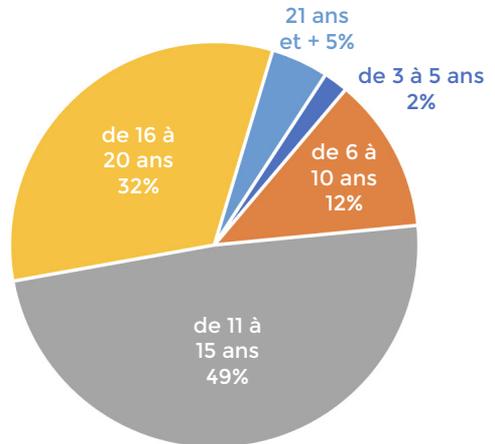
- Orientation IDES : **03**
- Autres orientations : **12**
- Choix des familles : **02**

Les jeunes accueillis

Répartition genrée des élèves

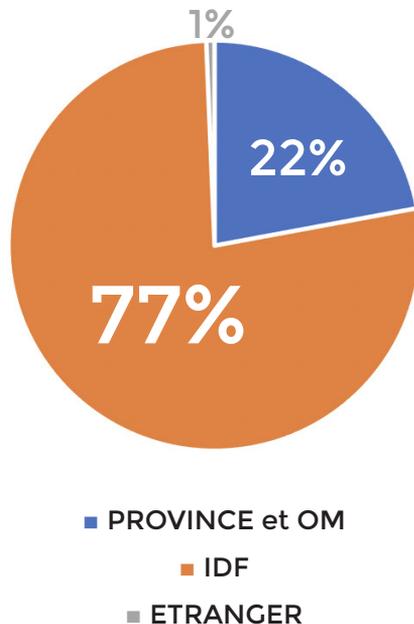


Répartition par âge

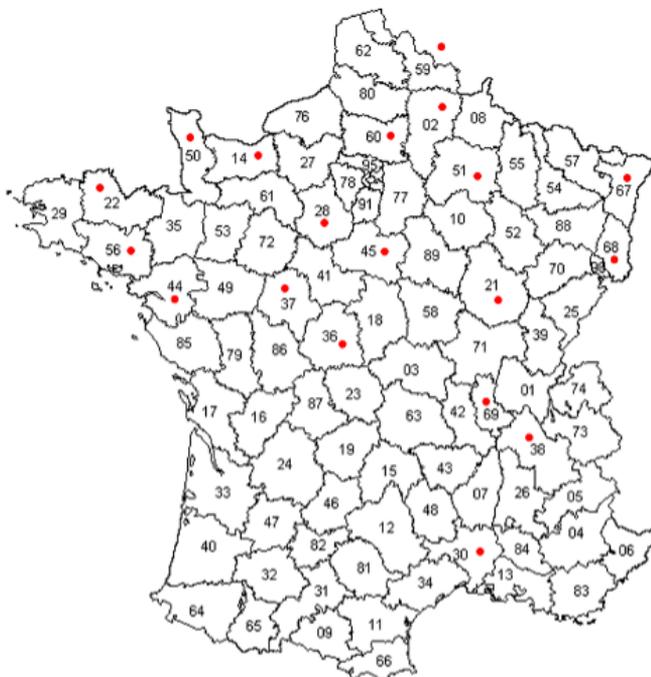


Paris - Ile de France		
In situ		Suivi par le SAAAS
Dpts	Nbre	Nbre
75	15	14
77	07	01
78	02	
91	03	04
92	20	01
93	10	06
94	19	08
95	09	
Total	85	34

Répartition géographique



PROVINCE		
Dpts	Nbre	Suivi par le SAAAS
02	01	
14	02	
21	01	
22	02	
30	01	
36	01	
37	03	
38	01	
44	02	
45	04	02
50	02	
51	02	
56	01	01
60	01	
67	01	
68	02	01
69	01	
89	01	
97	01	
Belge	01	
Total	30	05



EFFECTIF DES ÉLÈVES PAR CLASSE				
Classes	Demi-pensionnaires	Internes	Nombre d'élèves	Suivis par SAAAS
Élémentaire	19	3	22	
Collège	22	34	56	9
Lycée	7	23	30	9
Professionnel	1	6	7	21
Total	49	66	115	39

G) LE SUIVI DE LA SCOLARISATION

La vie scolaire est organisée par cycle. Elle est animée par deux CPE (Conseiller principal d'éducation), assistés de surveillants. La vie scolaire fonctionne de 7h30 à 17h30 et remplit les missions suivantes notamment la gestion des espaces et des temps de la vie scolaire des élèves en organisant leurs conditions d'accueil, leurs mouvements d'entrées et de sorties, ainsi que leurs déplacements et leur circulation au sein de l'établissement y compris dans les zones récréatives, les zones de travail et d'études. Ils assurent l'interface entre les différents services qui prennent en charge les élèves et traitent les incidents avec les familles et les instances compétentes. Ainsi, une Commission de Vie Scolaire et Educative (CVSE)¹ a été instituée, à l'instar des CVS mises en place dans les établissements de l'Education Nationale et des Etablissements et services médico-sociaux (ESMS).

Ils contribuent à l'éducation des jeunes et à leur réussite scolaire, les incitent à mieux exploiter les ressources du CDI et coordonnent et assurent le suivi des logiciels des bulletins scolaires (PRONOTE).

Chaque CPE remplit, en outre, une mission spécifique :

Au 1er cycle, le CPE inscrit les élèves à l'examen du Diplôme National du Brevet (DNB). Il coordonne également, avec un agent des services financiers, l'organisation des transports des élèves provinciaux non autonomes, par les Compagnons du Voyage, dans les différentes gares parisiennes.

Le CPE du 2nd cycle inscrit les élèves aux examens et dans les établissements post-baccalauréat, avec l'objectif de transformer cette tâche administrative en tâche pédagogique. Il implique l'élève systématiquement dans l'inscription.

Les résultats par discipline sont les suivants :

Diplôme préparé	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis	Taux de réussite	Taux de réussite année N-1
Accordeur de piano	2	2	100 %	100 %
Diplôme National du Brevet				
- Série générale	9	9	100 %	100 %
- Série professionnelle	4	4	100 %	100 %
Baccalauréats				
- BAC S	5	5	100 %	66,6 %
- BAC ES	3	3	100 %	100 %
- BAC L	4	4	100 %	100 %

¹ Cette instance réunit l'élève et sa famille, en présence du directeur, de la directrice des enseignements, du professeur principal, du CTSS, de l'éducateur référent et du CPE, pour une « dernière mise en garde officielle », avant le Conseil de discipline.

Ainsi pour les élèves de la session 2020, ils se sont orientés vers les formations de Kiné Guinot, Kiné PECS Université LYON, d'Ingénieur en informatique, de Licence Droit (Université Nanterre),

de Licence sciences Lyon 1, de Licence sciences et technologie Mention complémentaire métiers du sport lycée Etienne Dolet Paris, de licence Humanité à Reims, de Licence arts lettres et humanité Université Paris 8 et Université Paul Valery Montpellier 3.

Le CPE informe les membres des établissements extérieurs (CPE, professeur, famille, etc ...) qui le sollicitent sur l'intendance, la réglementation des aménagements aux examens ; il noue des contacts avec les relais handicaps afin de faciliter l'adaptation post baccalauréat des candidats de l'INJA. Cette année nous avons accueilli en stage civique des étudiants de Science Po dans le cadre du parcours citoyen. Ils ont aidé et soutenu les élèves de l'Institut dans leurs révisions pour le baccalauréat.

Dans le cadre de la mission nationale de pilotage des examens pour le nouveau baccalauréat, la direction des enseignements a entamé une étroite collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la Maison des examens.

Depuis 2006, au sein de l'INJA interviennent des psychologues de l'Education Nationale, nommés depuis février 2017. Ils sont au service de tous les élèves de l'INJA (in situ ou en inclusion scolaire). Le dispositif d'accompagnement des élèves sur leur orientation post 3e,

post 2nde et Parcoursup se réalise en collaboration avec l'Education Nationale. Les élèves concernés par une sortie de l'INJA sont recensés. Ils rencontrent les psychologues de l'Education Nationale qui leur proposent des filières adaptées. ; Ils montent également des projets pédagogiques avec les professeurs, les éducateurs référents, les CPE et la famille. Les fiches de vœux sont transmises au service académique d'information et d'orientation (SAIO) de l'Académie de Paris. Les équipes de suivi et de scolarisation (ESS) pour l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation permettent de valider, en accord avec les familles, le projet de chacun des élèves. Les élèves de troisième et de seconde peuvent s'appuyer sur leur expérience vécue pendant le stage en entreprise.

Les Psychologues de l'Education Nationale tiennent une permanence deux fois par semaine.

2. LES ÉLÈVES EN INCLUSION SCOLAIRE

Le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS), composé d'un responsable et d'une secrétaire à mi-temps, a accompagné en inclusion scolaire 39 élèves aveugles ou malvoyants (36 étaient scolarisés dans 20 établissements publics parisiens et 3 dans trois établissements privés parisiens sous contrat). Parmi ces jeunes, 13 étaient internes à l'INJA.

Les élèves accompagnés par le SAAAS font l'objet d'une orientation notifiée par la MDPH de leur département d'origine. Cela concerne des élèves du collège à l'enseignement supérieur. Les élèves sont inscrits dans 5 collèges dont 2 avec dispositif Ulis TFV), 17 lycées dont 14 publics généraux et 3 privés, un Etablissement régional d'enseignement adapté.

Missions

Le SAAAS aide à évaluer et à définir les moyens de compensation du handicap : moyens matériels (outils adaptés) ou moyens humains (AVS individuelle, AVS mutualisée, autres soutiens paramédicaux).

Le SAAAS participe aux réunions d'équipes de suivi de scolarisation

(ESS) dans les établissements scolaires et prend part à construction des PPS (Projets Personnalisés de Scolarisation) avec les différents partenaires dont l'enseignant référent handicap de secteur.

Le SAAAS organise des temps de sensibilisation dans les établissements en début d'année scolaire afin de présenter les élèves et les spécificités de l'enseignement aux jeunes déficients visuels aux équipes pédagogiques et administratives des établissements (dits partenaires) dans lesquels ils sont scolarisés.

Le SAAAS organise en interne de manière hebdomadaire des bilans d'avancement du projet des élèves (pédagogique, éducatif, rééducatif, médical) et fixe les bases de travail pour les démarches à entreprendre : rééducations nécessaires, soutiens pédagogiques, outils spécifiques, nouvelles aides optiques en fonction de l'évolution de l'élève et de la teneur du projet scolaire.

Le SAAAS peut, au besoin, organiser des réunions de synthèse exceptionnelles si la situation de l'élève le nécessite afin de fixer les actions répondant à un besoin urgent identifié. L'établissement scolaire est alors invité.

L'INJA organise à chaque rentrée scolaire une journée d'accueil des établissements partenaires afin de sensibiliser les professionnels de l'Education Nationale à la déficience visuelle grâce à une présentation de l'Institut et à des ateliers concrets de mise en situation pratique.

Organisation de l'accompagnement

Chaque élève scolarisé en milieu ordinaire (général, technologique ou professionnel) et accompagné par le SAAAS bénéficie d'un suivi par binôme composé d'un professeur et d'un éducateur spécialisé de l'Inja. Le binôme professeur/éducateur a pour mission d'assurer un suivi régulier de l'élève et un soutien pour vérifier sa bonne inclusion au sein de sa classe, et de proposer des aménagements ajustés. 16 enseignants et 10 éducateurs ont participé à l'accompagnement des jeunes en inclusion.

Accompagnements

Les accompagnements médicaux et paramédicaux sont prescrits en fonction des besoins et de l'évolution de chaque élève. La priorité pour les élèves qui arrivent en inclusion scolaire est l'autonomie dans les déplacements ainsi que sur l'outil de travail. C'est la raison pour laquelle les séances en locomotion, bureautique, ergothérapie et dactylographie sont souvent privilégiées.

Des accompagnements en Aide à la vie journalière (AVJ), orthophonie,

psychomotricité ou suivi psychologique peuvent également être proposés aux élèves du SAAAS le cas échéant.

Les accompagnements sont organisés en fonction des emplois du temps des élèves et des professionnels.

Orientations des élèves accompagnés par le SAAAS

Les orientations s'appuient sur les souhaits des élèves majeurs et en accord avec leurs représentants légaux pour les élèves mineurs. Les orientations se font en concertation avec les psychologues des Réseaux Handicap Orientation (RHO) et avec l'aval des MDPH d'origine.

Le SAAAS a vocation à accompagner les élèves au-delà du baccalauréat s'ils préparent un Brevet de technicien supérieur (BTS), un diplôme d'état, ou une mention complémentaire. Le SAAAS peut également les accompagner pour une classe préparatoire. Le SAAAS n'accompagne pas les étudiants qui se dirigent vers un Centre de Formation et de Rééducation Professionnelle (CFRP). Dans le cas d'une poursuite d'étude à l'université, c'est alors le relais handicap de l'établissement qui assure l'accompagnement.

3.

LA DOCUMENTATION ET L'INFORMATION

Le centre de documentation a pour mission d'accueillir les élèves et les professionnels de l'INJA (Recherches documentaires, lecture sur place, écoute de livres audio, emprunts, devoirs, etc.), de fournir aux élèves scolarisés à l'INJA et en milieu ordinaire (SAAAS) leurs manuels scolaires et œuvres littéraires étudiés en classe et de proposer une offre de lecture loisirs adaptée.

Deux documentalistes et un aide documentaliste font fonctionner le centre en assurant notamment les permanences d'ouverture chaque jour (sauf le jeudi matin) de 9h à 17h ou 18h45 les lundi, mardi et jeudi.

Durant l'année écoulée, le salon de lecture a été réorganisé : classification par âge, propositions de lectures en roulement et équipé d'un mobilier plus adapté. un espace dédié aux revues adaptées a été également créé.

L'année 2020-2021 devrait voir la création d'un espace thématique : propositions de lecture en lien avec l'actualité du moment, la mise en place d'un bulletin d'information à destination des élèves et des agents afin d'informer sur les nouvelles acquisitions, les animations et l'actualité de l'espace thématique. Par

ailleurs, le numérique sera développé dans tous ses aspects.

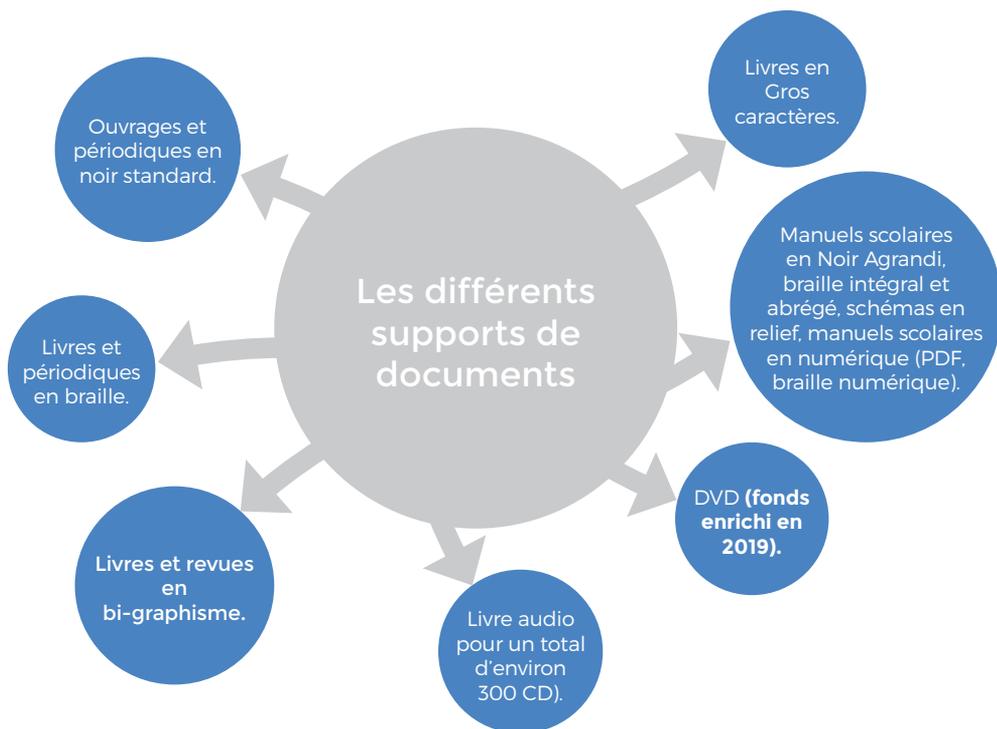
Outre le fond disponible dans le local du centre de documentation, le CDI dispose également de 6 réserves dont 5 consacrées au stockage des manuels scolaires et œuvres littéraires en braille et 1 pour stocker les DVD, les périodiques anciens et des matrices ayant permis l'adaptation des livres destinés aux élèves.

Le centre de documentation et d'information est également équipé de :

- 8 places de lecture avec tablette relevable et éclairage individuel LED ;
- 4 PC en libre accès avec aides techniques (logiciels vocaux et agrandisseur, 4 plages braille (accessibilité du lire/écrire) ;
- 1 télé-agrandisseur vocal et 1 machine à lire vocale ;
- Lecteurs Daisy (accessibilité lecture) ;
- 1 embosseuse.

Le fonds documentaire

- Fonds documentaire du secteur scolaire (manuels scolaires, dictionnaires, etc.) ;
- Lecture loisir (romans, albums, livres audio, etc.) ;
- Périodiques et abonnements : 8 revues papiers + 2 abonnements numériques + 2 adhésions à l'Association Bibliothèque Braille Enfantine (ABBE) partagées par les 3 classes de primaires.

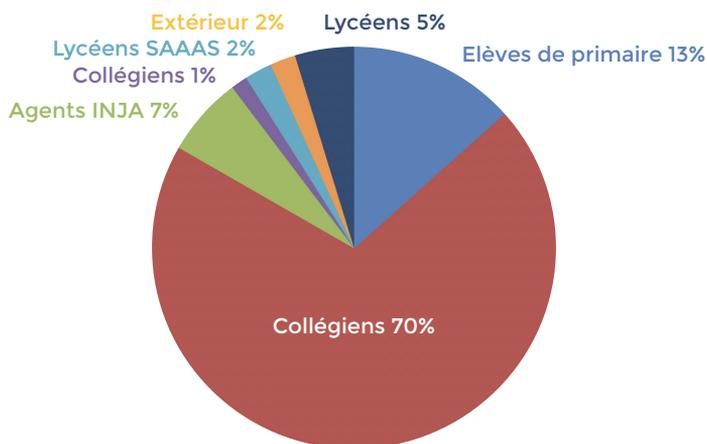


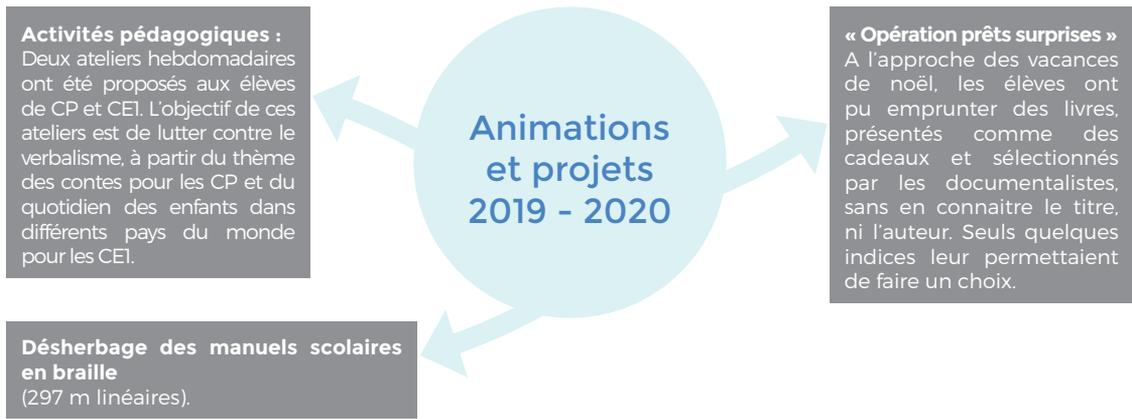
Une baisse de la fréquentation est constatée cette année scolaire en raison de la crise sanitaire (le CDI a été fermé à partir de mi-mars) ainsi qu'en raison des conséquences des grèves dans les transports publics qui ont engendré de nombreuses absences pour les élèves

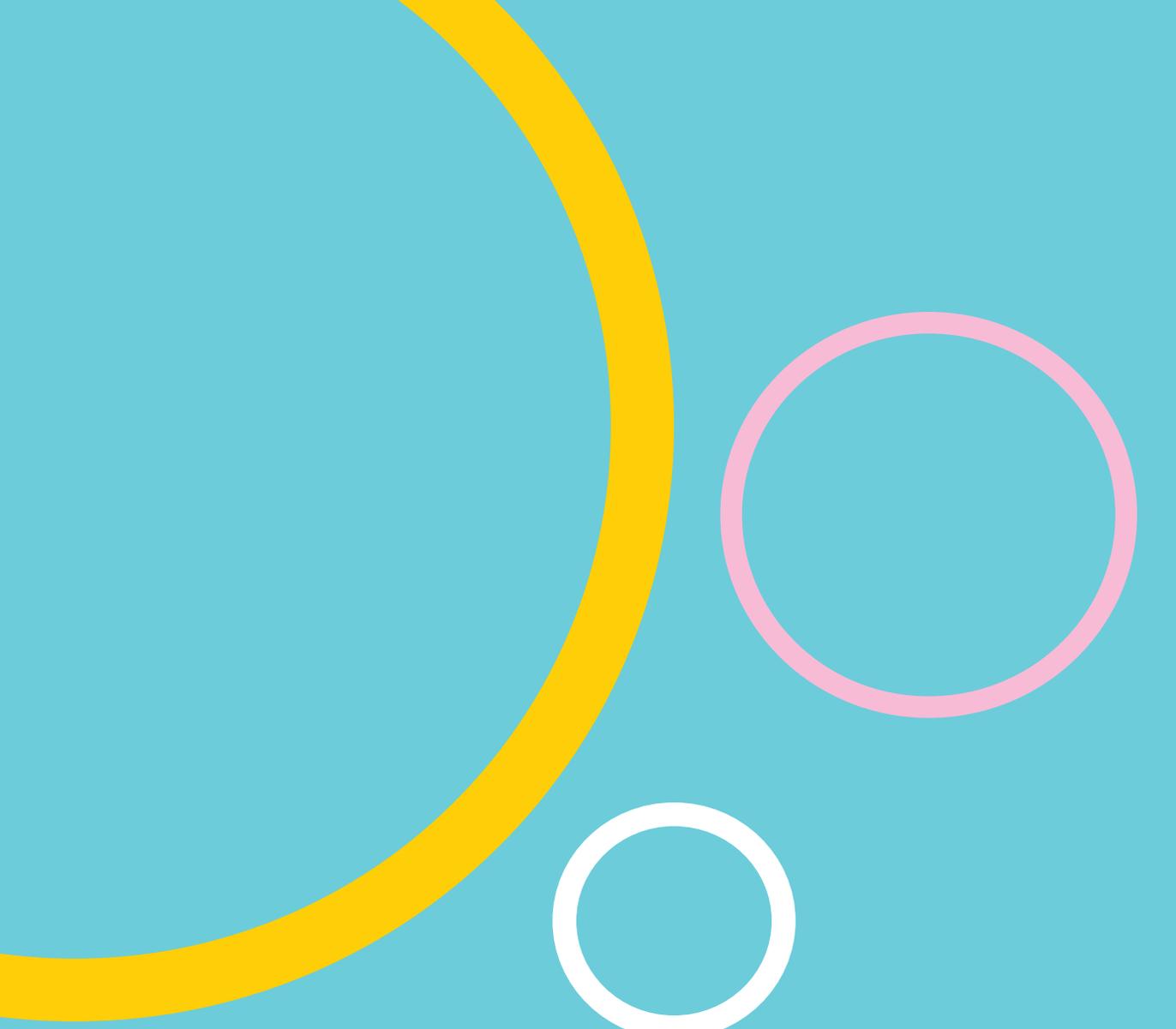
et ont également légèrement impactés l'ouverture du CDI.

La répartition de la fréquentation reste sensiblement la même : les collégiens sont toujours le principal public à se rendre au CDI.

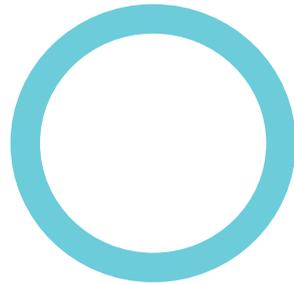
Répartition des visites des lecteurs







2 SOINS ET RÉÉDUCATION



20

Enfants et leur famille
(capacité d'accueil
du SAF)

24

Professionnels au
service médical

Depuis 1984, le Service d'Aide aux Familles (SAF) est un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) pour enfants déficients visuels de 0 à 6 ans, créé pour favoriser l'intervention précoce et l'inclusion.

Il intervient dans 81 % des situations sur le lieu d'inclusion ou en famille.

Le service médical est un service pluridisciplinaire qui assume sous prescription médicale bilans et prises en charge (en individuel ou en groupe) ayant pour but d'aider le jeune à utiliser de façon optimale ses capacités visuelles, des capacités d'apprentissage, de socialisation (rééducation en basse-vision, orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, soutien psychologique, bilan neuropsychologique, accompagnement diététique).

1.

L'ACCOMPAGNEMENT PRÉCOCE ET SOUTIEN AUX FAMILLES

Le Service d'Aide aux Familles (SAF) est un SESSAD (Service d'Education Spéciale

et de Soins à Domicile) pour enfants déficients visuels de 0 à 6 ans. Il a été créé en 1984 pour favoriser l'intervention précoce et l'inclusion.

Sa capacité est de 20 enfants et leur famille, habitant l'Île-de-France.

Le projet de service repose depuis son origine sur plusieurs idées directrices :

- L'enfant déficient visuel ne peut être isolé de sa famille ; et ses parents doivent être soutenus afin de

reprendre confiance en leur capacité à favoriser au mieux son évolution ;

- La prise en charge doit débuter le plus tôt possible, dès l'annonce du handicap, pour stimuler très tôt les possibilités physiologiques et psychologiques, afin de potentialiser la vision, les compétences motrices, les capacités relationnelles et afin de prévenir les dysfonctionnements qui pourraient engendrer des troubles, voire un profil déficitaire ;
- La fréquentation de la crèche et de l'école maternelle est possible et souhaitable, même pour les enfants totalement aveugles ;
- L'approche pluridisciplinaire permet d'avoir un accompagnement global de l'enfant au sein de sa famille. La coordination de l'équipe, et de l'équipe avec les intervenants et partenaires extérieurs (crèches, écoles, services hospitaliers, PMI, ...) est une action en soi pour y parvenir.

Pour l'année 2019-2020, l'équipe était constituée de **5,5 ETP** (Equivalent Temps Plein) :

- 1 médecin pédiatre et responsable du service (0,5 ETP) ;
- 1 médecin ophtalmologiste (0,1 ETP) ;
- 2 psychologues (0,9 ETP) ;
- 3 psychomotriciennes (2 ETP) ;
- 1 orthoptiste (0,5 ETP) ;
- 1 éducatrice spécialisée (1 ETP) ;
- 1 assistante (0,5 ETP).

Situation des enfants et de leur famille

En 2019-2020, ce sont **22 enfants et leur famille** qui ont pu bénéficier d'un suivi.

Le service souhaite pouvoir répondre à toutes les situations. Ainsi, sur les 22

enfants, 2 étaient sans orientation MDPH (parce qu'en attente d'une notification ou ne pouvant pas en faire la demande), 3 ne correspondaient pas aux critères d'âge (en attente d'accueil dans un autre SESSAD-DV), et 1 était sans notification MDPH et hors critère d'âge.

Les enfants et leur famille sont originaires de la plupart des départements d'Ile-de-France :

- Paris : 1 ;
- Hauts-de-Seine : 1 ;
- Seine-Saint-Denis : 3 ;
- Val-de-Marne : 2 ;
- Seine-et-Marne : 4 ;
- Yvelines : 1 ;
- Val-d'Oise : 1 ;
- Essonne : 0.

Des situations de vulnérabilité

Les familles qui s'adressent au service sont souvent dans une situation complexe, en plus du surgissement du handicap visuel. Les situations peuvent se conjuguer et créer une vulnérabilité supplémentaire.

Socialement, les familles (parfois, un parent et son enfant) peuvent être dans une grande précarité, matérielle et relationnelle, hébergées en hôtel social, éloignées de leur environnement familial et social. Cette année, 6 enfants étaient dans une telle situation de précarité.

Médicalement, certains enfants suivis peuvent être en traitement pour une maladie grave dont la déficience visuelle peut en être la conséquence. D'autres souffrent de syndromes qui engendrent d'autres pathologies somatiques. Cette année, 8 enfants suivaient un traitement ou une surveillance pour une maladie grave.

Une attention particulière est portée à la surveillance et la prévention des difficultés associées. Les enfants peuvent présenter des retards de développement, des difficultés motrices, relationnelles et/ou de compréhension. Les troubles peuvent être déjà présents ou apparaître au cours du suivi. L'orientation vers des services qui en permettent l'exploration et la prise en charge (hospitaliers, CMP, autre SESSAD) est accompagnée.

Une prise en charge globale

La prise en charge globale s'articule sur trois axes : l'accompagnement de la famille, le soutien à l'inclusion et le développement de l'enfant.

Les rendez-vous d'accueil sont là pour accueillir le récit de la famille autour de l'annonce du handicap et les interrogations des parents, et avoir une première évaluation. Ce temps d'accueil qui a lieu en deux rendez-vous (psychologue et psychomotricienne/orthoptiste/éducatrice, puis avec les médecins) permet de donner sens à la demande de suivi.

Les bilans et évaluations donnent les éléments pour construire un projet individualisé. Le service y propose des objectifs et des moyens. La famille peut entendre les observations, y réagir et faire des propositions.

Les suivis se mettent en place : suivi en psychomotricité, en orthoptie, psychologique, soutien éducatif, surveillance médicale. Certains se déroulent au service mais la plupart se passe à l'extérieur, au domicile des familles et sur les lieux d'inclusion.

81 % des interventions se font sur le lieu d'inclusion et au domicile des familles.

L'année 2019/2020 a été marquée par deux contextes qui ont complexifié l'organisation des suivis : d'une part

les conséquences des grèves des transports ont conduit les familles et les professionnels à adopter d'autres moyens de déplacements : marche à pied, vélo et d'autre part, le confinement (voir encart).

En 2019-2020, hors confinement, ce sont :

- 729 séances (familiales, individuelles, rendez-vous d'admission) dont 81 % à l'extérieur du service ;
- 35 réunions (ESS, hôpitaux, rencontres professionnelles, projet avec un musée, avec une maison d'édition adaptée, Lego braille).

Sur les 22 enfants, 16 étaient en inclusion :

- Crèche : 3 ;
- Ecole : 13, dont 4 en ULIS Troubles de la Fonction Visuelle (école primaire).

Le service a également une **activité ressource** et reçoit des demandes de conseils, de guidance, de la part de service (PMI, services hospitaliers, ...) et de familles. La réponse est ponctuelle. Elle peut se faire par téléphone ou par mail, mais peut prendre la forme d'un rendez-vous au service ou au domicile.

Le service a reçu 10 demandes pour des enfants hors critère géographique, hors critère d'âge,

ou encore dans le traitement de la maladie.

A l'issue de l'année, 5 enfants ont quitté le service pour être accueillis à l'INJA en CP (1), dans un autre SESSAD DV (3 vers le SIAM 75), en IME (1). Une enfant a dû repartir dans son pays.

En outre nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès d'une enfant.

Formation des professionnels

Les professionnels du Service d'Aide aux Familles participent à de nombreuses

jours d'études, colloques, groupes de professionnels travaillant auprès de personnes déficientes visuelles :

- Journées de l'ANECAMSP (Association Nationale des Equipes Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce) ;
- Colloque du SIICLHA (Séminaire Inter-universitaire International sur le Clinique du Handicap) ;
- Journées pédagogiques du GPEAA (Groupement des Professeurs et Educateurs d'Aveugles et d'Amblyopes) ;
- Séminaire Familles - Ecoles de l'AIEP (Association Internationale d'Ethnopsychanalyse) ;
- Journées d'études de l'ALFPHV (Association de Langue Française des Psychologues spécialisés pour Personnes Handicapées Visuelles) ;
- Groupe virtuel de la FISAF (Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS en France).

Les professionnels sont également intervenus pour apporter leur regard et leur expérience :

- Durant les Journées pédagogiques du GPEAA ;
- En sensibilisant à la déficience visuelle (journée de sensibilisation des crèches et écoles maternelles partenaires, sensibilisation auprès d'un service hospitalier), (voir encart) ;
- En participant au Comité éditorial de la maison d'édition adaptée Les Doigts Qui Rêvent ;
- En interne, au cours de la journée institutionnelle de l'INJA.

Le service est depuis sa création très soucieux de **répondre à toutes les sollicitations**, ponctuelles ou durables, et de ne pas laisser de situation sans réponse.

Le fonctionnement du service conserve une souplesse et une réactivité qui permettent de répondre rapidement à des demandes qui ne pourraient pas ou plus difficilement trouver de réponse. Ce peut être une intervention dans un service hospitalier pour un enfant hospitalisé, recevoir un enfant hors critère d'âge ou hors secteur géographique mais dont la baisse visuelle est toute récente, entamer un suivi avant même que l'orientation n'ait été notifiée. Il répond ainsi à l'exigence de l'intervention précoce, le plus tôt possible après l'annonce du handicap, le plus rapidement possible après la baisse visuelle.

Le service souhaite poursuivre cette façon de faire, et l'accentuer en se faisant connaître, notamment en proposant de sensibiliser les acteurs de la petite enfance, en se rapprochant de partenaires des secteurs sanitaires et médico-sociaux, en créant des co-accompagnements lorsque deux handicaps se conjuguent et lors de situation de maladies rares.

Action de sensibilisation

Le Service d'Aide aux Familles a développé depuis plusieurs années une action de sensibilisation à la situation de déficience visuelle. Le service le propose aux crèches et écoles maternelles partenaires sur une journée dédiée, mais peut également répondre à des demandes spécifiques, en adaptant le format, notamment dans les services hospitaliers.

La sensibilisation comprend un apport théorico-clinique autour de l'intervention précoce, des objectifs des suivis dans l'accompagnement du vécu du handicap dans la famille, du développement global de l'enfant et de son inscription dans le groupe social et d'apprentissage, en prenant en compte les particularités de la situation de déficience visuelle.

Des ateliers permettent une mise en situation autour d'activités correspondant au domaine d'exercice des participants : expériences motrices et déplacement, premiers apprentissages et adaptations, découvertes tactiles et prérequis du braille.

La sensibilisation répond à la préoccupation sociétale de l'inclusion et vise à permettre aux équipes de renforcer leur capacité à accueillir et à s'occuper d'un jeune enfant déficient visuel.

Actions durant le confinement

Durant cette période, l'ensemble de l'équipe est resté mobilisé pour maintenir les liens avec les enfants, leurs familles et pour garder contact avec les lieux d'inclusion.

La préoccupation était de poursuivre les objectifs de la prise en charge auxquels se rajoutait la prévention des répercussions de l'isolement pour les relations intra familiales et la santé psychique de chacun.

Différents moyens ont été utilisés pour se faire, adaptés à chaque situation singulière : âge de l'enfant, niveau de son développement, disponibilité des parents, tout en restant à l'écoute des demandes particulières.

Les moyens de communication ont été variés : téléphone, mail, WhatsApp, visioconférence.

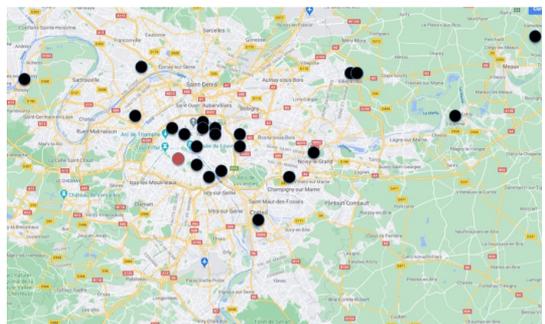
Les outils utilisés ont été :

- Les entretiens ;
- La lecture d'histoire, le partage de fichiers sonores ou de liens internet ;
- La mise en place de défis (jeux de construction, activité patouille, cuisine) ;

- L'envoi par mail d'activités adaptées, mais aussi postal pour des activités tactiles ;
- La réalisation et le partage de tableaux Pinterest adaptés au développement de chaque enfant, partage de lien vers un site internet ;
- Les rencontres en visioconférence avec un ou plusieurs professionnels ;
- Le contact avec les enseignants pour poursuivre le lien, mais aussi prendre connaissance du travail envoyé, et réfléchir avec les familles comment rendre ces demandes accessibles ;
- Le maintien de la réunion hebdomadaire du service en visioconférence.

Pour certaines familles, ce nouveau mode d'intervention a permis de créer un autre lien avec les professionnels. A l'issue du déconfinement, de nouvelles demandes ont pu émerger. Les parents ont pu prendre connaissance d'activités pratiquées à l'école ou en prise en charge individuelle, et certains ont aussi pu découvrir les difficultés de leur enfant sur des exercices non adaptés.

Au déconfinement, les pratiques ont pu évoluer, avec de nouvelles compétences qui ont pu émerger. Dans la pratique, nous avons pu retrouver les activités d'avant, enrichies de celles partagées à distance.



carte des lieux d'intervention du SAF

2. LES PRISES EN CHARGE ET LES BILANS MÉDICAUX

A) LE SERVICE MÉDICAL

L'équipe du service médical, en lien avec les familles, est à la disposition des élèves scolarisés à l'INJA ou en inclusion avec le soutien du SAAAS. Elle est disponible pour écouter, expliquer, conseiller, coordonner les différentes actions de soins médicaux et paramédicaux.

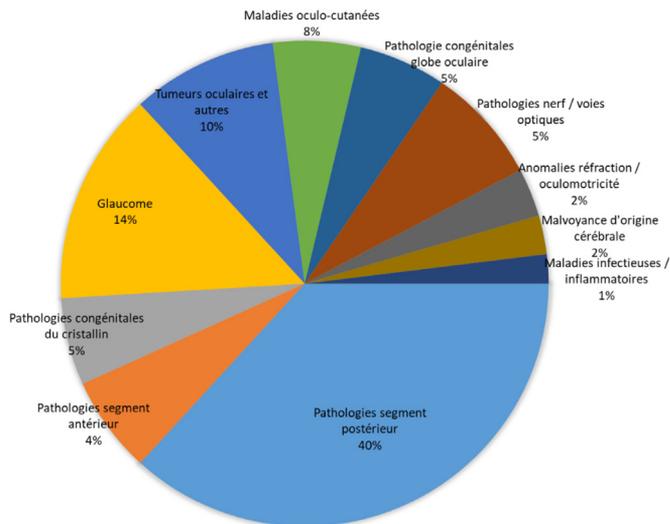
Il est composé de 24 professionnels (temps partiel de la majorité des professionnels) avec un équivalent temps plein de 14.

Le service médical participe régulièrement aux réunions institutionnelles pour la mise en place d'un projet d'un jeune.

Il est présent aux réunions de suivi de scolarisation (ESS), aux réunions de synthèse et de CSP. Cette présence nécessite une préparation et organisation étroite. Afin de faciliter les liens avec les autres équipes, le chef de service établit en lien avec son équipe une fiche pratique. En plus, une fiche de synthèse est destinée au médecin de la MDPH ou pour des équipes de soins à l'extérieur de l'établissement.

B) LE PROFIL MÉDICAL DES ÉLÈVES

Les enfants et les jeunes accueillis à l'INJA sont tous pris en charge par la MDPH pour une déficience visuelle. La minorité des jeunes aujourd'hui est aveugle. Cependant, au-delà de la déficience visuelle, les jeunes sont nombreux à souffrir de pathologies diverses, plus ou moins graves.



Pour regrouper les élèves selon leur diagnostic, nous avons appliqué la classification internationale (ICD 10 = 10th édition of the international classification of diseases).

Les maladies de la rétine (pathologies du segment postérieur) restent majoritaires (40%) comme nous l'avons observé depuis le début de notre statistique (environ 15 ans).

Les pathologies différentes du segment antérieur de l'œil (cataracte, malformations, glaucome, ...) sont également très fréquentes.

10% des jeunes à l'INJA présente une maladie tumorale.

La répartition selon l'acuité visuelle

Presque la moitié des élèves présente une malvoyance selon les critères de l'OMS (proportion équivalente si on compare les chiffres avec les années précédente) :

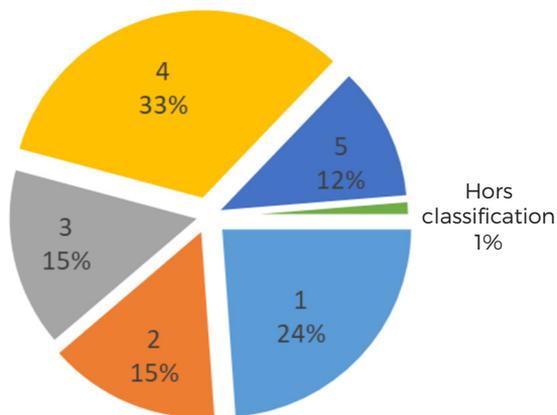
- Catégorie 0 : 2 élèves (acuité visuelle > 4/10 et un champ visuel > 20°) ;
- Catégorie 1 : n = 37 (24%) ;
- Catégorie 2 : n = 23 (15%).

Seulement une minorité des jeunes accueillis à l'INJA est atteinte d'une cécité totale :

- Catégorie 5 : n = 18 (12%).

Cette répartition reste inchangée par rapport aux années précédentes.

Classification OMS



* Classification OMS (basée sur l'acuité visuelle de loin avec la meilleure correction mesurée sur le meilleur œil ou avec les deux yeux) :

Catégorie 5 : cécité totale ;

Catégorie 4 : cécité légale - acuité visuelle binoculaire corrigée inférieure à 1/50 mais perception lumineuse préservée ;

Catégorie 3 : cécité légale - acuité visuelle binoculaire corrigée inférieure à 1/20 et supérieure ou égale à 1/50 ;

Catégorie 2 : amblyopie - acuité visuelle binoculaire corrigée inférieure à 1/10 et supérieure ou égale à 1/20 ;

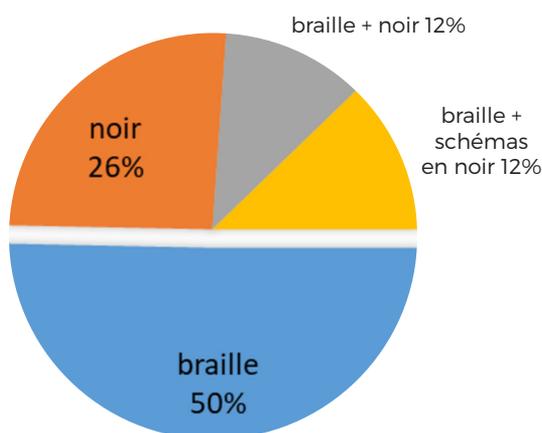
Catégorie 1 : amblyopie - acuité visuelle binoculaire corrigée inférieure à 3/10 et supérieure ou égale à 1/10 avec champ visuel d'au moins 20° ;

Catégorie 0 (hors catégorie = HC) : acuité visuelle binoculaire corrigée supérieure à 3/10

En conséquence, **l'outil de travail** « Braille » (seul) est utilisé pour la moitié des élèves (n = 78) des jeunes scolarisés à l'INJA ou en inclusion avec le soutien du SAAAS.

26% des élèves (n = 40) utilisent le noir (standard ou agrandi) et 24% des élèves (n = 37) ont pour préconisation un outil mixte (braille et noir) (chiffre stable).

Outil de travail 2019-2020



Les pathologies ou déficiences associées

Les pathologies ou déficiences associées (ICD 10) peuvent être liées au diagnostic du handicap visuel par exemple dans le cadre d'un syndrome génétique ou aux maladies tumorales.

La fréquence des troubles associée est comparable à l'année précédente. Mais une comparaison exacte est difficile cette année car nous avons appliqués pour la première fois la classification ICD 10 :

- Déficiences auditives (n = 11) (7 %) (chiffre stable) ;
- Déficiences viscérales ou générales (métaboliques, nutritionnelles, respiratoires, oralités...) n= 39 (25 %) (chiffre stable) ;
- Déficiences motrices (plégie, déficiences motrices, mouvement anormaux ...) n= 12 (8%) ;
- Troubles du langage (oral, écrit et de la parole) dans environ un quart n= 69 (44 %) (augmentation légère par rapport aux années précédentes).

Les pathologies associées nécessitent souvent des soins quotidiens prodigués à l'INJA et de nombreuses consultations externes dont l'organisation et la gestion sont surtout à la charge de l'équipe soignante.

Quelques jeunes présentent une déficience auditive associée. La répercussion de cette double déficience complique la compensation efficace des pertes sensorielles.

Les troubles du psychisme (par exemple l'épilepsie, les troubles de la conduite et du comportement, les troubles de la communication et de la

relation ...) sont possibles mais restent exceptionnels.

Un soutien psychologique ponctuel ou régulier pendant la scolarité à l'INJA est mis en place pour environ la moitié des élèves (n= 85). Il répond surtout à un besoin d'un espace de parole et d'élaboration pour faire face aux multiples difficultés (médicales, sociales, scolaires, familiales ...).

Le rôle des psychologues est essentiel pour ce travail de prévention (primaire, secondaire, voire tertiaire).

L'évaluation des jeunes est essentielle et requiert une approche pluridisciplinaire visant à faire accepter son handicap par le jeune et sa famille et à trouver la solution d'orientation la plus adaptée possible. Les prises en charge au service médical sont ainsi nombreuses et variées et nécessite un projet individualisé.

C) ANNEXE

Effectif

- 1 médecin chef de service, ophtalmologiste (0,7 ETP) ;
- 1 médecin pédiatre (0,4 ETP, nouveau recrutement en janvier 2019) ;
- 1 médecin pédopsychiatre (0,45 ETP) ;
- 2 infirmières (2 ETP) ;
- 1 agent administratif (1 ETP) ;
- 2 psychologues cliniciens (1,6 ETP) ;
- 1 neuropsychologue (0,4 ETP) ;
- 4 orthoptistes (1,67 ETP) ;
- 3 orthophonistes (1,35 ETP) ;
- 3 psychomotriciens (1,85 ETP) ;
- 1 diététicienne (0,2 ETP) ;
- 1 ergothérapeute (0,4 ETP) ;
- 2 surveillants de nuit (vacataires).

L'activité médicale

Consultations ophtalmologiste	Consultations pédiatre (nouveau recrutement en janvier 2020)	Consultations pédopsychiatre
130 dont 35 RV d'admission	37 dont 10 RV d'admissions	97 dont 13 RV d'admissions

L'évaluation d'un jeune par les médecins du service permet de mieux cibler les difficultés de chaque jeune. Il peut être orienté vers une consultation extérieure, soit pour suivi d'un spécialiste, soit pour précision diagnostique, soit pour la réalisation des explorations complémentaires. Les médecins du

service préconisent les prises en charges paramédicales.

L'ophtalmologiste détermine, avec l'équipe, pour chaque élève l'outil de travail (noir agrandi / Braille / outil mixte). L'ophtalmologiste autorise ou dispense des activités sportives dans le cadre

des cours d'EPS ou projet éducatif (par exemple attester une fragilité oculaire).

Les médecins (soit par le binôme ophtalmologiste et pédopsychiatre / médecin pédiatre, soit par l'ophtalmologiste seul) effectuent les « visites d'admission », au cours desquelles ils reçoivent le jeune et sa famille (voir tableau ci-dessus).

L'année scolaire était compliquée en raison des conséquences des grèves dans les transports publics et ensuite à cause de la situation sanitaire (épidémie COVID 19) : la période du confinement entre mars et mai 2020 et la période de déconfinement jusqu'aux vacances d'été.

Afin de garder le lien avec les familles, le service médical a déterminé des référents pour chaque jeune. Tous les professionnels du service médical ont été en contact étroit, parfois d'une manière très régulière.

En outre, des projets et quelques prises en charge à distance ont été possibles, par exemple :

la diffusion des recettes par notre diététicienne, la rédaction des histoires avec nos orthophonistes (pour des niveaux classe différents), les entretiens à distance avec nos psychologues ou quelques prises en charge paramédicales.

Pendant la période de confinement, la réunion d'équipe a eu lieu chaque semaine à distance (visioconférences).

La rédaction des nombreux certificats est à la charge des médecins et surtout à la charge du médecin ophtalmologiste qui assure également le rôle de chef de service. 92 certificats médicaux (dont 70 pour la MDPH) ont été remplis pendant l'année scolaire 2019-2020 (prolongation, orientation, demande de matériel, AVS, ...). Les certificats et documents médicaux sont aussi demandés pour l'orientation professionnelle ou les colonies de vacances. Les médecins valident des dispenses ou aménagement des activités sportives, préparent les aménagements des épreuves du DNB, du Baccalauréat Général ou les réunions de CSP (réunion institutionnelle de concertation), d'ESS, aident à la construction des PIA (Projet individuel d'accompagnement).

Les fiches de synthèse (dossier médical résumé) sont préparées par le chef de service et son équipe pour chaque élève. Elles sont destinées aux professionnels de santé en dehors de l'INJA mais représentent également un document de travail pour les échanges avec les professionnels au sein de l'INJA. Elles complètent les fiches pratiques, préparées en majorité par les orthoptistes, qui sont à la disposition depuis quelques années de tous les professionnels concernés par l'élève et des feuilles de liaison, préparées dans le cadre du travail avec le SAAAS de l'INJA. Les documents sont accessibles sur Castor par les professionnels concernés.

Activité des soins

	Réguliers In situ / SAAAS	Ponctuels In situ / SAAAS	Repos à l'infirmerie In situ / SAAAS	Dispense activité sportive	Stagiaires accueillis	Formation / colloque
Soins infirmières	3831	2079	511	99	1	2 par infirmière

	PEC CMP / Hôpitaux /Kiné	Urgences
Accompagnement par le service médical n = 100	230 (dont 8 pour CMP + 120 Kiné)	15

Les soins externes (consultations spécialisées, recours aux urgences, examens para cliniques, prises en charge extérieures à l'établissement) ont eu lieu 230 fois (47 accompagnements faits par les infirmières ou l'agent administratif). La mise en œuvre de ces soins (prise de rendez-vous, accompagnement, gestion des résultats) représente une part importante de la charge de travail de l'équipe soignante, en particulier des infirmières et de l'agent administratif.

Deux vaccinations (sous la responsabilité du médecin pédiatre) ont été réalisées pendant l'année scolaire 2019-2020 (D.T. Polio, ROR, Hépatite B). Les vaccinations contre la grippe, proposées par l'établissement aux professionnels, sont également assurées par les infirmières du service (n = 12).

Activité administrative

Le service aide à la préparation des documents nécessaires pour les

différentes réunions concernant les élèves (ESS, CSP). Il aide à la préparation des certificats « MDPH » (notamment pour les demandes de prolongation), la préparation des feuilles de liaison pour les élèves en inclusion.

Il assure la tenue des dossiers médicaux des élèves. Il aide à l'organisation de rendez-vous pour les médecins et l'équipe paramédicale.

Le service aide également à l'accessibilité des documents pour une collègue non-voyante, aide à la tenue quotidienne des dossiers médicaux des médecins. Il prépare et suit des commandes extérieures.

Le service réalise également des accompagnements extérieurs si la famille ne peut pas assurer l'accompagnement de son enfant (20 sur 48 accompagnements réalisés pendant l'année scolaire 2019-2020).

	MDPH	Grillons et Cigales	Chien guide et autres
Certificats médicaux	70	3	19

Les prises en charge paramédicales

La réalisation des bilans est nécessaire pour la préconisation d'une prise en charge paramédicale. Les résultats sont discutés lors de la réunion hebdomadaire du service.

Le nombre de jeunes suivis par les professionnels reste stable. Le nombre de PEC réalisées sur toute l'année est inférieur aux années précédentes. Cette diminution est dû à la situation sanitaire (Covid-19) en printemps 2020. Cette baisse a été compensé

par le travail de référent pendant le confinement. Des contacts très réguliers ont eu pendant ce temps par l'équipe.

Certaines prises en charge préconisées n'ont cependant pas pu avoir lieu, surtout pour des raisons d'incompatibilité d'emploi du temps et parfois en raison de refus du jeune.

Une PEC individuelle et régulière a été réalisée sur :

- 31 jeunes en basse vision (orthoptie) (20%) ;
- 30 jeunes en orthophonie (19%) ;
- 37 jeunes en psychomotricité (24%) ;
- 69 jeunes ont bénéficié des entretiens psychologiques (45%) ;
- 25 jeunes d'un suivi diététiques (16%).

10 bilans neuropsychologiques ont été réalisés pendant l'année scolaire 2019-2020.

	Bilan In situ / SAAAS	PEC régulière In situ / SAAAS	PEC annulée pour la réalisation d'un bilan	Refus de PEC	PEC en attente	Stagiaire	Formation / colloque	Sensibilisation à la déficience visuelle
Orthoptie 4 professionnels (1,67 ETP)	99	31	2	7	3	2	1	5
RV ponctuel / aide à la consultation d'ophtalmologie	Acuité visuelle			Champ visuel				
	14			21				

Les orthoptistes aident également à l'aménagement des postes de travail et des salles de classe.

Ce travail est facilité aujourd'hui par la présence d'un ergothérapeute au sein du service médical.

Les orthoptistes poursuivent la mise à disposition et l'installation de matériels non optiques pour les élèves, ainsi que de leur retrait en fin d'année scolaire :

- Pupitres en bois ;
- Lampes de bureau ;
- Prêt de lampes USB pour les ordinateurs portables ;

- Tables à plan incliné ;
- Télé-agrandisseurs.

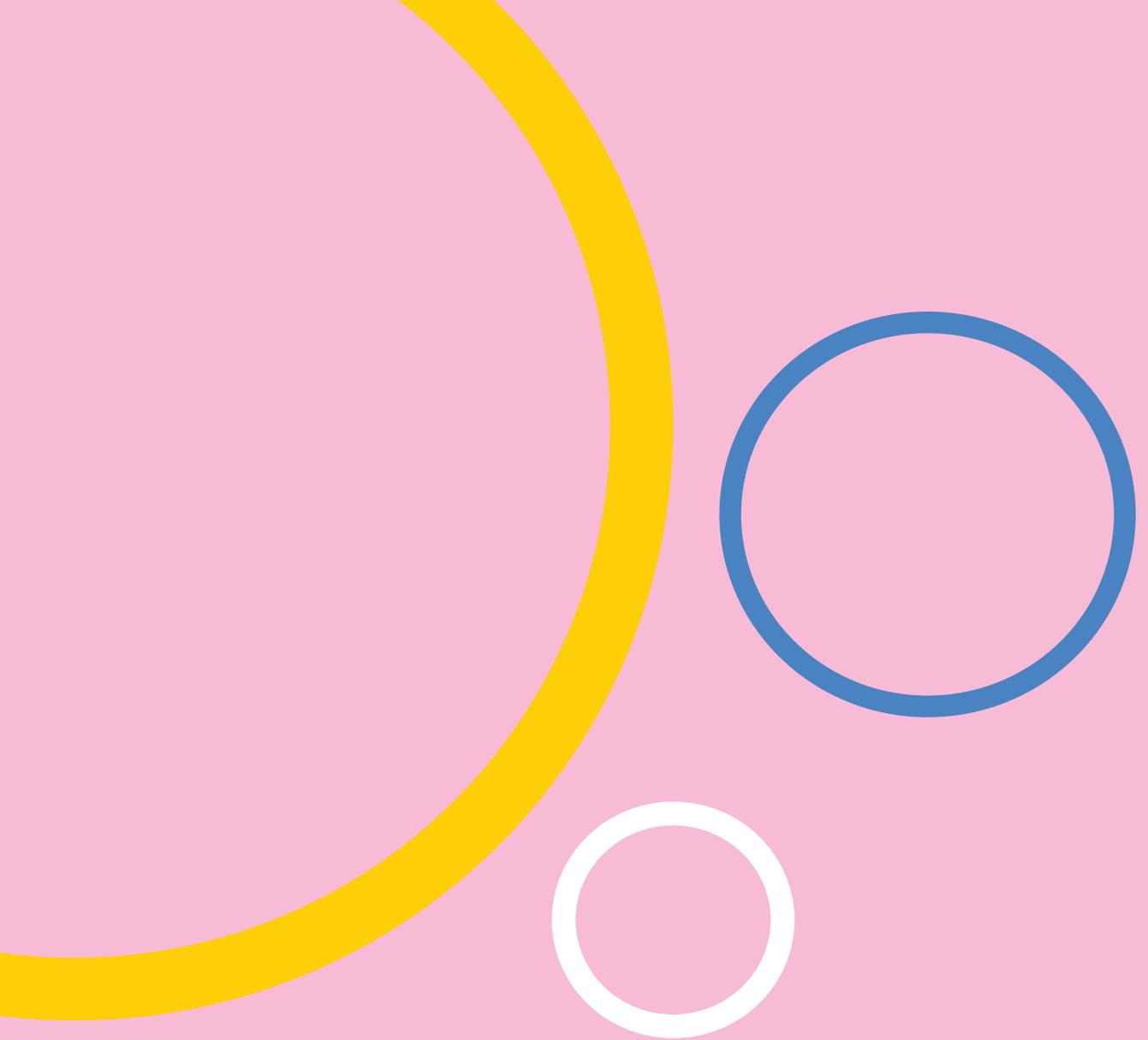
Afin de pouvoir présenter et proposer une plus large et plus récente gamme d'aides optiques, des rendez-vous chez un opticien spécialisé peuvent être effectués avec l'élève (surtout pour les systèmes optiques électroniques).

Les orthoptistes participent également aux sensibilisations à la déficience visuelle qui ont maintenant régulièrement lieu à la rentrée scolaire pour les professionnels de l'INJA ou pendant l'année soit pour les établissements à l'extérieur soit pour des classes intégrant un jeune malvoyant.

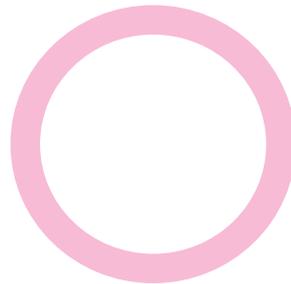
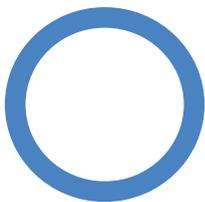
	Bilan In situ / SAAAS	PEC régulière In situ / SAAAS	PEC annulée pour la réalisation d'un bilan	Refus de PEC	PEC en attente	Stagiaire	Formation / colloque
Orthophonie 3 professionnels (1,35 ETP)	36	30 + 6 groupes	0	0	12	3	2 (Braille INJA)
Psychomotricité 3 professionnels (1,85 ETP)	9	36,5 + 4 groupes	0	2	4/5	2	2
Entretiens psychologiques 2 professionnels (1,6 ETP)	35 (journées d'évaluation = admission)	36 + 23 (suivi ponctuel)	0	1		2	2
Neuropsychologue 1 professionnel (0,4 ETP)	9	2 groupes + 1 RV ponctuels	0	0	0	0	2
Diététicienne 1 professionnel (0,2 ETP)	4	25	0	1	0	0	1
Ergothérapie 1 professionnel (0,4)	10	3	0	0	1	0	0

Groupe	Professionnels	Nombre de jeunes	Fréquence
Logico-math	1 Orthophoniste	6	1h/semaine
Logico-math	1 Orthophoniste	3	1h/semaine
Logico-math	1 Orthophoniste 1 Neuropsychologue	3	1h/semaine
Contes	1 Psychomotricienne 1 Orthophoniste	4	45 min/semaine
Prépa Oral (examen)	2 Orthophonistes	3	1h/semaine
Fonctions exécutives	1 Neuropsychologue 1 Orthophoniste	4	1h/semaine

PEC en kinésithérapie	
Kinésithérapeute (libéral)	7 jeunes (120 PEC)



3 ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES



59

Jeunes aux niveau
élémentaire et lycée
(Cycles 1 et 2)

61

Dossiers MDPH

L'exercice 2019-2020 s'est déroulé dans un contexte sanitaire particulier qui a amené les éducateurs à adapter leurs actions et modes opératoires auprès des jeunes qu'ils accompagnent et leur famille. Au niveau du collège et des primaires, le lien et soutien éducatif ont été maintenus pendant les trois mois où les jeunes sont restés à leur domicile.

La mise en œuvre de la mission éducative s'est ainsi déroulée en trois phases :

1. De la rentrée au confinement : où les jeunes étaient présents in situ ;
2. La poursuite des prises en charge pendant le confinement ;
3. Le déconfinement et retour progressif d'enfants de l'école élémentaire et des jeunes collégiens considérés comme prioritaires.

De son côté, le service social s'adresse aux élèves de l'établissement, aux élèves scolarisés en milieu ordinaire suivis par notre service du SAAAS ainsi qu'à leur famille. Il aide à la constitution des dossiers MDPH. C'est également un lieu ressources apportant information et conseils et aide en totale confidentialité.

1.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

A) CYCLE 1

Composition de l'équipe

Le service était constitué de 9 éducateurs, 8 surveillants de nuits et 4 surveillants de jour.

Les surveillants de nuit repartis entre les deux internats filles et garçons (4) effectuent leurs vacances en binôme.

Effectif des classes

Le groupe classes de 3e (foyer 4) : la 3e Générale était composée de 12 élèves, l'un d'eux a rejoint la classe de 3e Prépa métiers en cours d'année. 10 jeunes étaient internes et deux demi-pensionnaires, et la 3e prépa métiers de 7 élèves, 5 internes et 2 demi-pensionnaires.

Comme le niveau précédent, la 4e était constituée de deux classes (foyer 1) : La classe de 4e A avait un effectif de 8 élèves et la B 8 jeunes aussi (7 internes et 1 demi-pensionnaire).

Le foyer 3 regroupait les classes de 6e et de 5e : la 6e accueillait 12 jeunes, dont 5 nouveaux :

5 en internat complet, 3 partiellement (une à trois fois par semaine) et quatre demi-pensionnaires.

Quant à la classe de 5e, son effectif était de 11 élèves.

L'ensemble des niveaux élémentaires (GSM, CP, CE1, CE2, CM1, CM2-foyer 2) comptaient 23 enfants.

Dynamique de groupes avant le confinement

Même s'il a fallu régulièrement gérer et résoudre quelques conflits entre des personnalités affirmées, l'ambiance du groupe de la 3e G a été dans l'ensemble relativement agréable.

Les relations étaient plutôt fluides et apaisées entre les jeunes de la Prépa-métier. Ils ont ainsi pu se concentrer sur leur orientation et leurs projets futurs.

Les stages en entreprise font partie intégrante de l'année de 3ème. La recherche de stage est une étape longue et ardue pour les jeunes confrontés aux difficultés liées au handicap. Ils ont besoin d'être soutenus dans cette démarche. Afin de les aider au mieux, un accompagnement individualisé a été mis en place sur un créneau du mercredi après-midi, consacré à la recherche de stage : prospection internet et envois de courriel et appels téléphoniques. Cet accompagnement individuel a été très révélateur notamment lors des échanges au téléphone. On constate que les jeunes n'ont pas d'aisance avec cet outil qui leur est pourtant si familier. Des exercices de mises en situation sur la prise de confiance, le placement de la voix, la posture à adopter, l'usage du langage leur ont été bénéfiques.

En organisant des temps « d'espace-parole », une très bonne dynamique s'est rapidement instaurée avec les deux groupes de 4e. Un véritable esprit de bonne coopération s'est formé et il n'était pas rare de voir les jeunes s'entraider dans l'apprentissage des matières où ils avaient des difficultés au moment de l'étude surveillée. Le rôle de l'éducateur étant de mener des actions de sensibilisation et de prévention, il a été nécessaire d'intervenir auprès de plusieurs jeunes afin qu'ils prennent conscience de l'usage exagéré et inapproprié de leurs téléphones portables.

Le regroupement dans la même classe de 5e de jeunes en grande fragilité au niveau psychologique et intrafamilial a eu une incidence sur l'ambiance et la dynamique collective. Il a fallu renforcer le nombre d'encadrants éducatifs sur le groupe. Cela a permis d'alléger le ratio de jeunes en référence et un accompagnement plus individualisé.

Concernant la 6e avec beaucoup de nouveaux admis, l'accent a été mis sur l'appropriation de l'environnement institutionnel, l'apprentissage des règles collectives facilitant l'évolution dans un parcours récent et l'interaction avec les plus anciens autour d'un cadre partagé.

Etant au seuil des apprentissages, les besoins observés chez les petits de primaires relevaient essentiellement de la connaissance des compétences en locomotion pour se déplacer en toute sécurité d'un espace à un autre au sein de l'établissement, de la réassurance et du renforcement positif dans les acquisitions quotidiennes, des habiletés sociales en vue d'une meilleure intégration dans le groupe.

Activités socio-éducatives

Avant le confinement, pour l'ensemble des jeunes accueillis, le mercredi est resté un espace-temps dédié aux activités socioéducatives.

Diverses offres favorisant la socialisation, la curiosité culturelle, la pratique sportive comme le tandem, le bowling, les sorties cinéma et musées, le shopping dans les magasins ont été faites aux jeunes, à leurs demandes ou sur propositions des éducateurs ou surveillants.

L'atelier cuisine a été reconduit sous son format habituel dans un Foyer 6 flambant neuf.

Deux séances ont été organisées chaque mercredi permettant aux collégiens (6 jeunes à chaque fois), de participer, à

tour de rôle, à la confection de desserts et pâtisseries diverses.

En partenariat avec le service pédagogique, une sortie au parc de « Samara » a eu lieu en novembre. Sortie captivante par son aspect culturel que le groupe-classe a beaucoup apprécié.

Au retour des petits in situ, le temps de classe ayant été allégé, des « activités supports » spécifiques furent mises en place :

- Temps calme : écoute puis partage d'une histoire audio ;
- Atelier autour du toucher (création de slime, pâte à sel, balle sensorielles) puis jardinage, cuisine, jeux de mémorisation, jeux de société ;
- Jeux en extérieur : Jeux sportifs (jeux de balles, 1 2 3 soleil).





Suivi en distanciel

A la suite de l'aggravation de la pandémie et la décision nationale de confinement, nous avons dû mettre en œuvre un suivi à distance adapté auprès des jeunes. Cela s'est traduit par le maintien de l'accompagnement éducatif à travers des échanges téléphoniques quotidiens auprès des familles et des jeunes (comme illustré par le tableau ci-dessous). Grâce à des supports média (Teams, WhatsApp) un groupe d'échange en Visio entre les professionnels, les jeunes et leurs familles a été mis en place. Il fallait s'assurer que chaque jeune ait le matériel nécessaire pour travailler à distance. Dans certains cas, au regard de la situation du jeune et de son environnement familial ou d'accueil, des visites à domicile (VAD) et des sorties sur le lieu d'habitation sont menées (tandem avec un jeune en famille d'accueil par exemple) ainsi que des activités ponctuelles in situ. De la même manière, plusieurs

déplacements ont été effectués pour remettre des effets ou outils de travail aux jeunes à leur domicile.

Des podcasts aussi ont été envoyés régulièrement. Le but étant de les maintenir rattachés à l'institution, favoriser leur mobilisation autour de leur projet et remédier au sentiment d'isolement pouvant se manifester pendant cette période surtout chez les plus fragiles. Ces podcasts traitaient différents sujets : recettes de cuisine, origami, jardinage, création d'un texte de slam, ou encore podcasts plus ludiques incluant des histoires et des énigmes.

La collaboration avec les enseignants a été très efficace et la transmission des informations s'est faite avec fluidité.

Pour les parents des petits de primaires, la période de confinement fut particulièrement complexe.

A l'âge de leurs enfants, « rester entre quatre murs » est évidemment très difficile. Les deux éducatrices avec beaucoup d'imagination, ont instauré avec les enfants et leur famille un mode de relation d'aide tenant en compte cette période inédite : une coopération fondée sur une écoute attentive et une proximité plus accentuées par des échanges téléphoniques quotidiens, ou via les moyens des nouvelles technologies. Il a été possible de leur transmettre ainsi, des idées d'activités à faire, de lire des histoires etc... Du matériel a été remis par la poste aux enfants vivant dans des conditions sociales plus précarisées (ex : laine pour faire des bracelets...).

NOM - Prénom	E-mails ¹	Appels ²	Observations / A faire pour poursuivre le suivi
Elève 01	BLEU	VERT	Rappeler en début de semaine prochaine
Elève 02	BLEU	VERT	RAS
Elève 03	BLEU	BLEU	Sans réponse
Elève 04	BLEU	VERT	RAS
Elève 05	BLEU	VERT	Mail envoyé aux enseignants pour envoi de cours
Elève 06	BLEU	VERT	A rappeler en début de semaine prochaine...
Elève 07	BLEU	VERT	RAS
Elève 08	VERT	VERT	RAS
Elève 09	BLEU	ROUGE	RAS
Elève 10	BLEU	BLEU	Sans réponse (joignable QUE par mail)

1 - Les réponses pour les familles ont lieu entre 9h00 et 19h00. (VERT : Réponse aux e-mails / BLEU : Non réponse des familles ou du jeune)

2 - Appel aux familles entre 9h30 et 18h30. (VERT : Réponse aux appels / BLEU : Non réponse des familles / ROUGE : Non joignable)

La disponibilité et l'implication de l'ensemble des éducateurs du service éducatif pendant le confinement ont été très appréciées par les familles. Elles se sont senties soutenues dans leur fonction parentale et rassurées par la démarche proactive de l'INJA pour remédier au sentiment d'abandon et son corollaire la démotivation que la situation pouvait provoquer chez les jeunes. En effet, faute de pouvoir être présents physiquement, les éducateurs ont maintenu une sorte « télé-présence » quotidienne qui a été très aidante et mobilisatrice.

A cela s'ajoutent les déplacements à domicile pour remettre les outils de travail ou de la documentation, les familles ne manquaient jamais de manifester chaleureusement leur satisfaction et une grande reconnaissance.

B) CYCLE 2

Pour la partie lycée, le lien et le soutien éducatifs ont été maintenus pendant les 4 mois où les jeunes sont restés à leur domicile, par différents canaux (téléphone, mail, groupe WhatsApp).

Composition de l'équipe

Le service était constitué de 5 éducateurs. 10 surveillants de nuits et 1 surveillant de jour.

Les surveillants de nuit repartis entre les deux internats filles et garçons.

Effectif des classes

Le groupe classe de Terminales était composée de 13 jeunes (4 L,6 S,3

ES) : 11 jeunes internes et 2 demi-pensionnaires.

Comme le niveau précédent, la classe de Première était constituée d'un effectif de 7 jeunes (6 internes et 1 demi-pensionnaire).

La classe de Seconde accueillait 10 jeunes : 6 en internat complet, 1 partiellement (une à trois fois par semaine) et 3 demi-pensionnaires.

Quant à la classe d'accord facture son effectif était de 6 jeunes (6 internes et 1 demi-pensionnaire.)

L'ensemble des niveaux lycée in situ comptaient 36 jeunes.

Les missions éducatives se sont articulées autour de plusieurs axes importants :

Les ateliers ou activités socio-éducatives

Comme chaque année, des activités en temps formels et informels, des sorties éducatives variées ont été organisés avec différentes visées qu'elles soient à dominantes sportives, culturelles ou autres. Jeunes et éducateurs ont été force de propositions.

Ces activités sont des supports car elles permettent aux éducateurs spécialisés et aux surveillants éducatifs de partager des moments de loisir, de détente et de bien-être qui faciliteront par la suite la relation nécessaire au travail éducatif.

Elles se font sur la base de la libre adhésion aux différentes offres d'activités ou d'un projet de groupe (une classe ou un groupe de jeunes par exemple). Il y a eu de nombreuses sorties au cinéma, au théâtre, la visite de multiples musées, mais également des sorties pour des rencontres sportives.

Les jeunes participent volontiers à ces différents temps qu'ils soient à visée éducative et/ou de loisirs.

Dans un premier temps, des ateliers/sorties étaient proposés chaque semaine.

Une visite du Sénat en lien avec le service pédagogique. Après une visite du bâtiment, nous avons été reçus par Gérard Larcher, le président du Sénat dans son bureau puis nous avons assisté à une séance de questions au gouvernement.

Plusieurs sorties exceptionnelles, telles que la visite de l'Assemblée nationale et à l'Opéra ont été annulées du fait de la pandémie.

Peu avant le confinement, à l'initiative du professeur d'anglais des terminales, nous avons assisté au spectacle les Françaises, au théâtre Bobino à Montparnasse. Cette sortie a été grandement appréciée.

Une autre sortie au théâtre a également eu lieu, cette fois organisée par le professeur de SES, et les élèves ont assisté à la pièce de Fabrice Lucchini « Les écrivains parlent d'argent ».

Afin de préparer l'orientation des élèves sortants, une rencontre avec l'assistante sociale du CROUS de Paris, en lien avec l'assistante sociale de l'inja, a été proposée à l'institut.

Certains jeunes ont pu rencontrer l'association « Baisser les Barrières » qui propose de l'aide aux étudiants déficients visuels.

Le confinement a néanmoins mis un arrêt à toutes ces activités en présentiel.

L'accompagnement au quotidien

L'accompagnement s'est articulé autour d'un binôme ou trinôme (professeur accompagnant et éducateur référent et autonomie si besoin). Au lycée, il est surtout question sur le plan éducatif, d'inciter le jeune majeur ou approchant la majorité, à être acteur de son projet. Cette finalité amène l'éducateur à être

en mutualisation constante avec tous les professionnels de l'INJA (prises en charge, CDI, transcription, éducateurs d'internat, service administratif...).

L'équipe éducative du cycle 2 est intervenue auprès des jeunes autour de leur scolarité, leur vie quotidienne, leurs loisirs et leur orientation en lien avec les autres professionnels de l'inja. Nous notons cependant que pour des élèves demi-pensionnaires cet accompagnement est apparu souvent plus complexe à mener.

L'accompagnement hors INJA/ inclusion

Cette action n'est pas toujours visible, cependant, les temps hors-institut ont été un des axes importants de l'accompagnement éducatif.

Le service éducatif a été en lien constant avec les établissements (CPE, professeurs, AVS, conseillers d'orientation...), avec les terrains de stages ou d'apprentissage, ainsi qu'avec les familles des élèves.

De même, pour une majorité des élèves externes, il y a régulièrement eu des rencontres avec ces jeunes au sein de leurs établissements sur des temps de repas, de permanence, ou à l'extérieur.

L'équipe éducative a fait preuve d'une capacité à se déplacer et de souplesse dans ses actions.

En fonction de leur suivi, il est arrivé aux éducateurs de changer leurs horaires pour pouvoir être présents à un rendez-vous ou une réunion.

Dans le souci d'une prise en compte des besoins globaux des jeunes, l'équipe éducative a pu combiner leur accompagnement en inclusion avec la vie collective in-situ.

Avec les jeunes en inclusion le focus a été particulièrement mis sur l'étude

surveillée par les éducateurs et les surveillants du second cycle.

Cela a permis aux jeunes de s'inscrire pleinement dans la vie du cycle et d'être systématiquement associé à la vie quotidienne du second cycle dans toutes ses dimensions.

Ce travail essentiel autour de l'inclusion qui a été engagé doit se poursuivre dans la durée car il n'a pas été facilité par toutes les restrictions liées à la Covid-19.

Le travail avec les familles

Le principe d'associer les familles est une obligation mais également une nécessité, car ce sont nos premiers partenaires quand les jeunes n'ont pas atteint la majorité, mais cela vaut également pour ceux qui sont majeurs. Ce partenariat est prépondérant dans la réussite du projet de chaque jeune. Le lien avec les familles se fait via les réunions, les appels téléphoniques. Ce mode opératoire a pu trouver un écho particulier lors de la période de confinement.

Impliquer le jeune et sa famille est une constante. Cela exige que le professionnel arrive à faire preuve de discernement en étant à leur écoute, parfois concilier leurs souhaits réciproques et trouver ainsi un juste équilibre.

L'accompagnement individuel

Cette dimension a également eu une grande importance au second cycle surtout avec des jeunes de cet âge.

Des temps individuels leur ont été consacrés : entretien individuel pour formaliser le projet éducatif personnalisé, constitution de dossiers parcours sup, Crous, accompagnement en fonction du projet de chacun (recherche de stage, visite de futurs lieux d'étude, relais handicap, etc.).

Ces temps individuels ont pu se poursuivre durant le confinement par téléphone et mails autant que possible.

Actions de prévention

Les actions de prévention sur le harcèlement scolaire, les relations garçons-filles sont bénéfiques dans le cheminement et le processus de construction psychologique des jeunes accueillis. Elles n'ont malheureusement pas pu être organisées cette année.

Récapitulatif de l'activité par niveau de classe

● La classe de Terminale :

Durant tout le confinement, un lien a été maintenu avec chaque jeune. Il y a eu beaucoup de démarches parcours sup et la finalisation des dossiers CROUS car de nombreux jeunes ne pouvaient pas faire ces démarches seuls ou n'avaient pas la possibilité d'être aidés au domicile.

Ainsi, à distance, avec l'aide du professeur principal, de l'assistante sociale et la cheffe de service éducatif, ces jeunes ont été accompagnés pour rédiger des lettres de motivation, la sélection des vœux ainsi que leur validation sur Parcoursup, la constitution des dossiers logement et demande de bourse.

En raison du contexte déjà évoqué, il n'a pas été possible de visiter les établissements et rencontrer les pôles handicap mais des contacts (rendez-vous, prises de repères dans le quartier, échanges en visio-conférence) ont tout de même été pris dans la mesure du possible.

● La classe d'accord facture :

Relation régulière établie entre les professionnels de l'INJA et les jeunes avec leur famille.

Des jeunes ont été accueillis in situ en vue de maintenir et consolider leurs acquisitions rééducatives (AVJ, locomotion, psychomotricité...), et aussi pour des objectifs éducatifs en vue de favoriser le lien social et travailler le projet d'orientation de chacun. A travers des entretiens individuels visant à connaître leurs besoins en termes d'apprentissages nécessaires à leur vie future (indépendance à table, dans leur organisation, dans leurs déplacements...) mais aussi leur apporter un soutien moral par rapport aux difficultés liées à leur handicap visuel ou inhérentes à l'adolescence.

La coopération avec les parents a contribué à faciliter la mise en œuvre d'actions cohérentes lorsque certains jeunes ont rencontré des difficultés (mal-être, agressivité...) et mieux comprendre ce qu'ils peuvent vivre au sein de leur famille et maintenir une relation constructive avec eux. Les parents ont été ainsi informés et rassurés de leur quotidien à l'inja.

● La classe de Seconde :

Entretiens individuels réguliers, faire état des besoins de chaque jeune, définir des objectifs, observer les réussites et les difficultés relatives à la réalisation de celles-ci pour pouvoir réajuster. Ces entretiens se sont déroulés à l'institut jusqu'en Mars puis à partir du confinement, par téléphone et autres moyens.

Observation de l'organisation de chacun, des savoir-faire, des habiletés sociales en classe pendant l'étude, à table, dans leur chambre, à l'extérieur lors de sorties, mise en place au besoin en concertation avec les professionnels concernés d'actions permettant l'amélioration des compétences requises (rangement de l'espace de travail notamment).

Réalisation d'un voyage dans les Pyrénées pour favoriser la connaissance du milieu montagnard et favoriser la sociabilité de chacun. Ce voyage a réservé de belles découvertes.

Déplacements dans les lycées d'élèves en inclusion scolaire pour faire le point avec les différents professionnels sur la situation de chaque jeune.

Des jeunes en inclusion et internes à l'Institut ont participé à une journée de reprise à l'INJA. Ce type d'expériences,

de mise en pratique des nouvelles règles sanitaires et de déplacements dans Paris a été appréciée. Cette journée a participé à les sensibiliser et à les rassurer pour la vie d'après le confinement.

L'organisation et à la réalisation d'un retour à l'INJA pour certains jeunes en inclusion afin qu'ils bénéficient d'une préparation à l'inclusion pour l'année 2020/2021 a également pu avoir lieu pour un petit nombre de jeunes.

2.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

A) L'ASSISTANTE SOCIALE

Le travail de l'assistante sociale au sein de l'INJA est diversifié et polyvalent. Au carrefour de nombreuses situations et en lien avec les services internes et externes de l'INJA, elle propose une prise en charge globale aux jeunes et à leurs familles. Présente à temps partiel (tous les jours sauf le mercredi), l'assistante sociale exerce les missions suivantes :

- Accompagner et soutenir les élèves et les familles confrontées à des situations de changement ou de difficultés sociale ;
- Informer les élèves et les familles sur leurs droits sociaux et les orienter vers les services compétents ;
- Aider les élèves à s'insérer et à construire leur projet professionnel en lien avec les différents partenaires de l'Institut ;
- Participer à l'orientation et au suivi des élèves en difficultés et de ceux qui doivent bénéficier d'une éducation spécialisée ou d'une orientation spécifique ;
- Participer à la prévention des conduites à risques (absentéisme,

tentatives de suicides, sexualité, consommation de produits psycho actifs...) ;

- Assurer les missions de prévention et de protection des mineurs mais aussi des majeurs en danger. A ce sujet, le service social a transmis 3 informations préoccupantes durant cette année et 1 demande de mise sous curatelle ;
- Contribuer à faire de l'école un lieu de vie.

L'assistante de service social s'intègre dans un travail pluridisciplinaire en faveur des jeunes accueillis. Elle travaille avec les différents professionnels de l'INJA (service éducatif, service médical, service informatique, pôle enseignement...) mais également avec les services extérieurs tels que les MDPH, la CAF, l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), CROUS...

La singularité de chaque élève est prise en compte dans un accompagnement global favorisant son insertion, sa réussite individuelle, sociale et professionnelle.

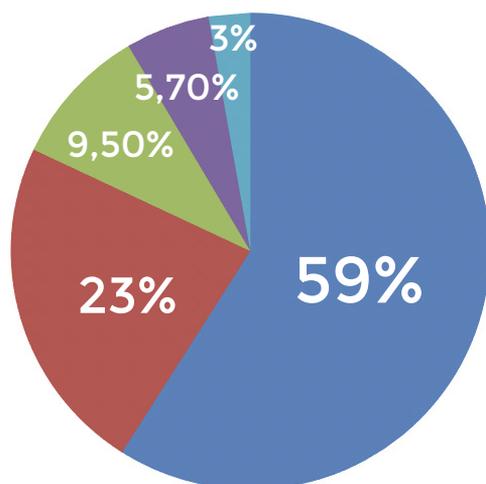
Le service social est un espace confidentiel de parole ainsi qu'un lieu de ressources en matière d'informations et de conseils.

L'Assistante Sociale participe à plusieurs réunions institutionnelles et aux temps de rencontre du réseau des assistantes sociales du réseau déficience visuelle tous les trimestres.

Les demandes formulées par les jeunes et leurs familles

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, l'assistante sociale a réalisé 159 entretiens physiques concernant 70 élèves sur les 152 accueillis à l'INJA (in situ + SAAAS) ainsi que 25 entretiens d'admission et 2 visites à domicile

Motifs des demandes des élèves et des familles pour l'année 2019/2020



- MDPH
- Admission 23%
- Aide administrative
- Problème familial
- Séjour adapté

Les demandes formulées lors des entretiens physiques et/ou téléphoniques sont diverses :

- Ouverture de droits légaux ;
- Problème administratif (obtention d'un titre de séjour, mise à jour de la sécurité sociale, des droits CAF) ;
- Problème familial (séparation de couple, soutien à la parentalité) ;

- Demandes d'Aides financières (sollicitation du fonds social INJA) ;
- Problème de logement (information sur les dispositifs existants DAHO, DALO, intervention auprès des services logement des Mairies) ;
- Accompagnement dans la constitution des dossiers MDPH (attribution d'une carte CMI, de l'AAEH, l'AAH, PCH, demande d'orientation en milieu ordinaire, en formation professionnelle vers les CFRP de l'AVH, Guinot, FORJA... financement de matériel adapté déficience visuelle). Concernant la MDPH, il est à noter que la constitution d'un dossier représente plusieurs entretiens avec les élèves ou leurs familles ;
- Demande de bourse lycéenne ;
- Financement de mise en place des séjours adaptés auprès de l'organisme « Grillons et Cigales ». Le rôle de l'assistante sociale est de favoriser le départ des élèves en centralisant les demandes et en facilitant les modalités de paiement des frais de séjour (mise en place de montage financier via JPA/UNADEV...).

B) LES DOSSIERS MDPH

Durant cette année scolaire, 61 dossiers MDPH ont été suivis par le service social (sachant qu'un dossier peut compter plusieurs demandes). L'assistante sociale est en lien avec les MDPH de l'ensemble du territoire français. Des problèmes de perte de dossiers, de délai de traitement obligent à un suivi au plus près.

Cette année, les dossiers MDPH comportaient les demandes suivantes :

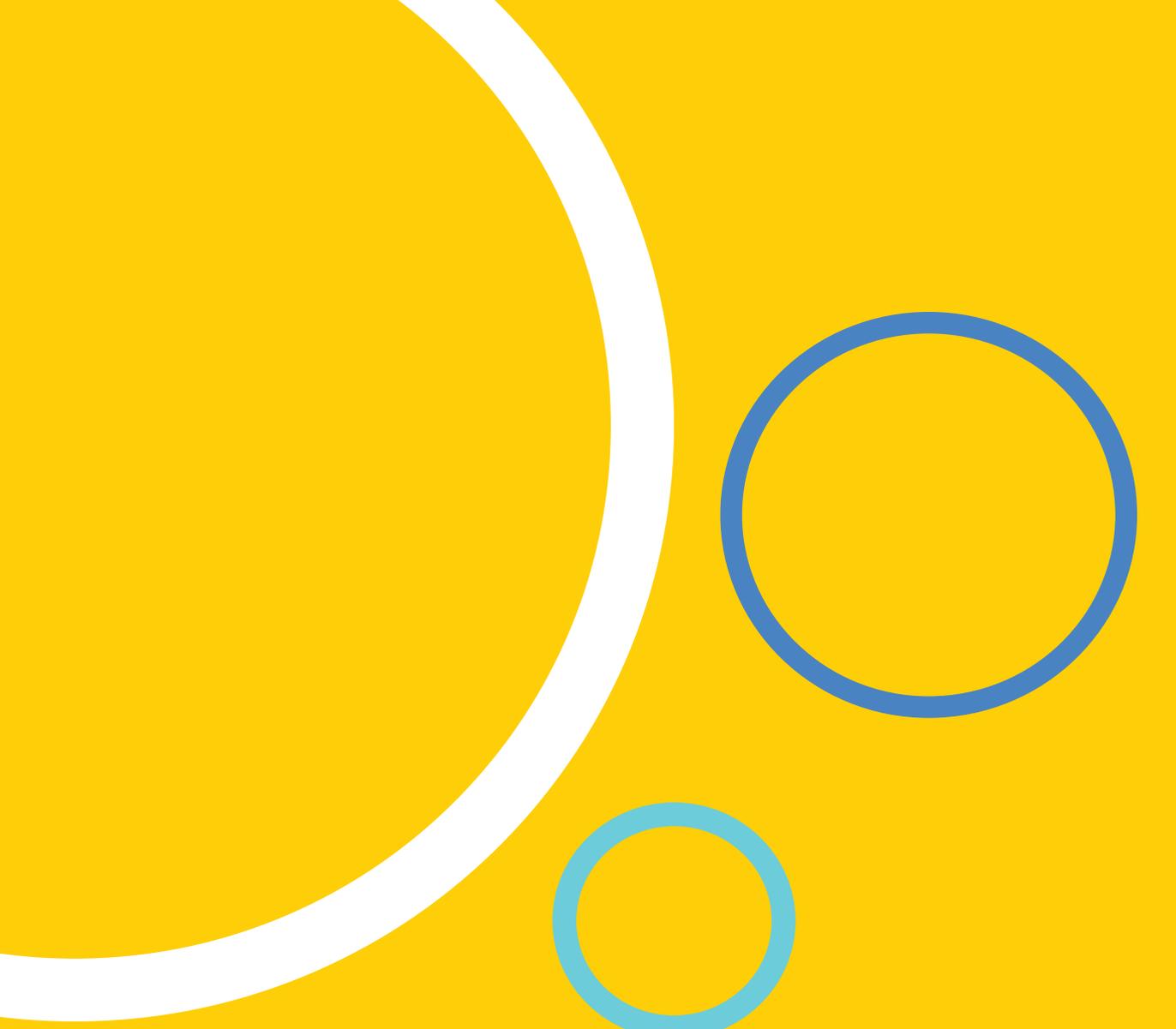
- Demande AEEH/AAH/PCH : 12 élèves ;
- Prolongation de prise en charge INJA : 13 élèves ;

- Orientation : 12 élèves ;
- Financement de matériel DV : 17 élèves ;
- Autres (CMI...) : 7 élèves.

L'assistant de service social est régulièrement sollicité par ses collègues de l'extérieur (Sessad pour déficients visuels, établissements médico-sociaux) pour faire visiter l'INJA à des familles susceptibles de demander une

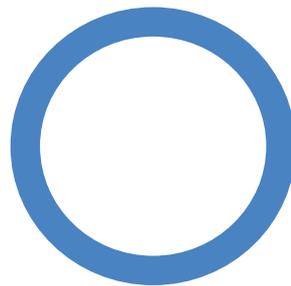
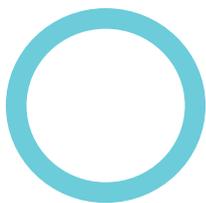
admission. Durant ces rendez-vous, elle établit un premier contact avec le jeune et sa famille.

Depuis septembre 2018 l'INJA propose un service de suite auprès des élèves sortis des effectifs de l'Institut. L'assistante sociale vient en soutien technique renforcer cette offre en réalisant notamment des entretiens conjoints avec l'éducatrice en charge de ce service.



4

COMPENSATION
ET AUTONOMIE



74

**Jeunes ont bénéficié
d'un accompagnement
en AVJ**

1812

**Schémas en relief
produits**

+8%

**de nouveaux manuels
adaptés**

La compensation et l'autonomie revêtent à l'INJA de multiples aspects : locomotion, activités de la vie journalière, transcription, gravure et relief, moyens informatiques, base de données de l'édition adaptée.

Ces services sont destinés aux jeunes mais des sensibilisations sont proposées aux professionnels tant en interne qu'en externe (enseignants en inclusion par exemple).

Au-delà des accompagnements en locomotion ou en activités de la vie journalière (AVJ), parmi les nombreux projets menés avec les jeunes, la mise en place d'une activité judo en inclusion comporte deux enjeux forts : acquérir une meilleure autonomie et s'inclure dans un groupe social.

S'agissant de la compensation, la transcription et l'édition adaptée apportent au-delà de l'INJA l'adaptation nécessaire aux jeunes en inclusion mais également un service auquel 73 partenaires participent : la base de données de l'édition adaptée.

Enfin, le département gravure et relief et le département informatique et recherche mettent à disposition des professionnels et des jeunes des moyens matériels et informatiques utiles aux différents apprentissages.

1. AUTONOMIE

A) LA LOCOMOTION

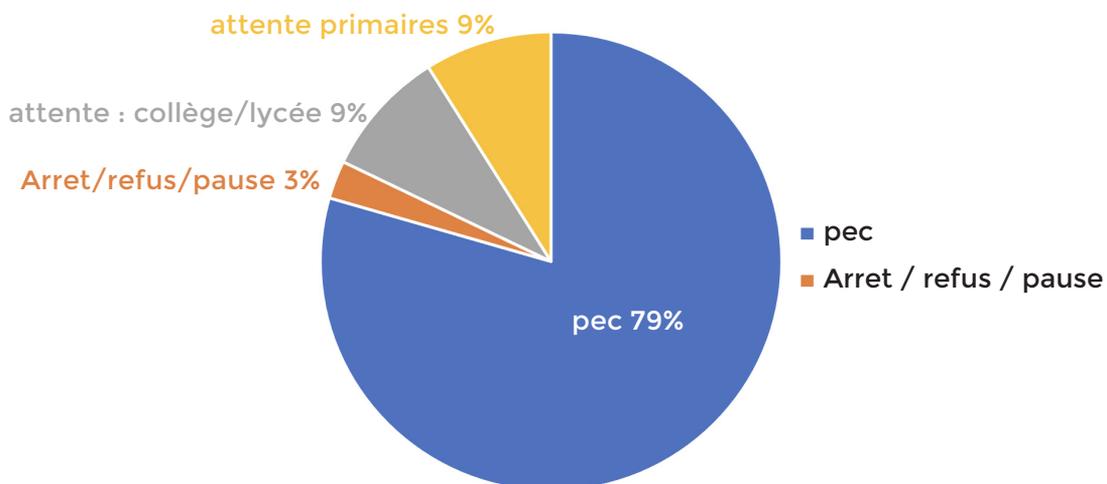
L'éducation ou la rééducation en locomotion a pour but de permettre à toute personne ayant un déficit visuel d'acquérir les moyens de se déplacer en toute sécurité et d'évoluer dans son

environnement physique de façon autonome.

La prise en charge est assurée par des 5 instructeurs en locomotion, tous titulaires du diplôme national du Certificat d'Aptitude à l'Education et à la Rééducation de la Locomotion (CAERL) auprès des Personnes Déficientes Visuelles.

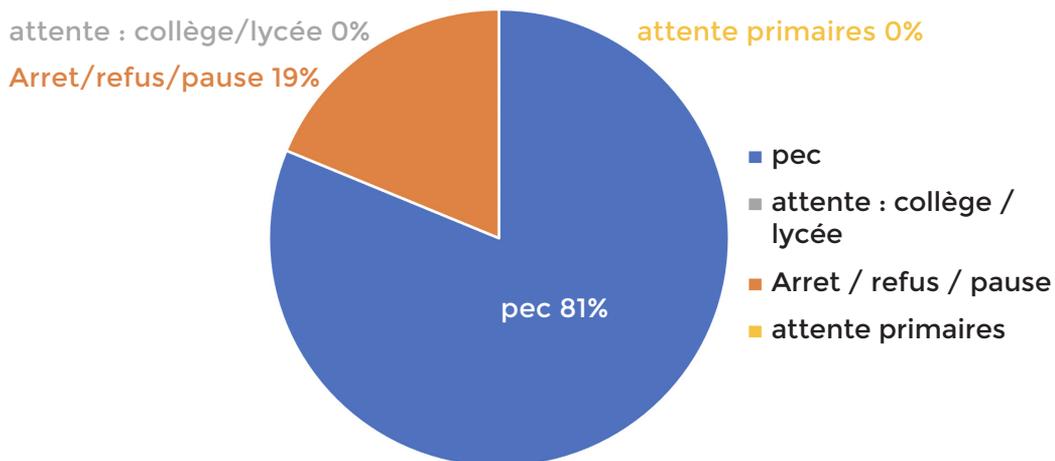
Voici la répartition des besoins et la mise en œuvre des accompagnements en locomotion cette année in situ :

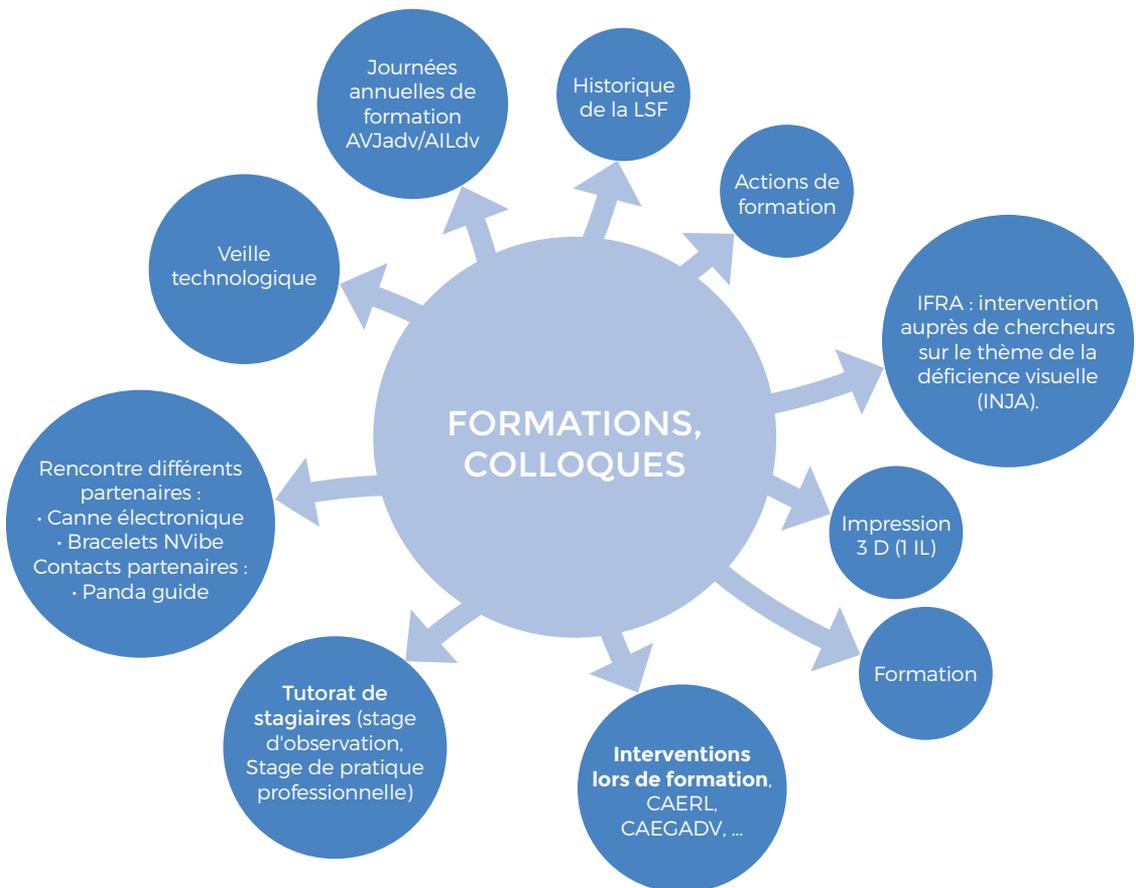
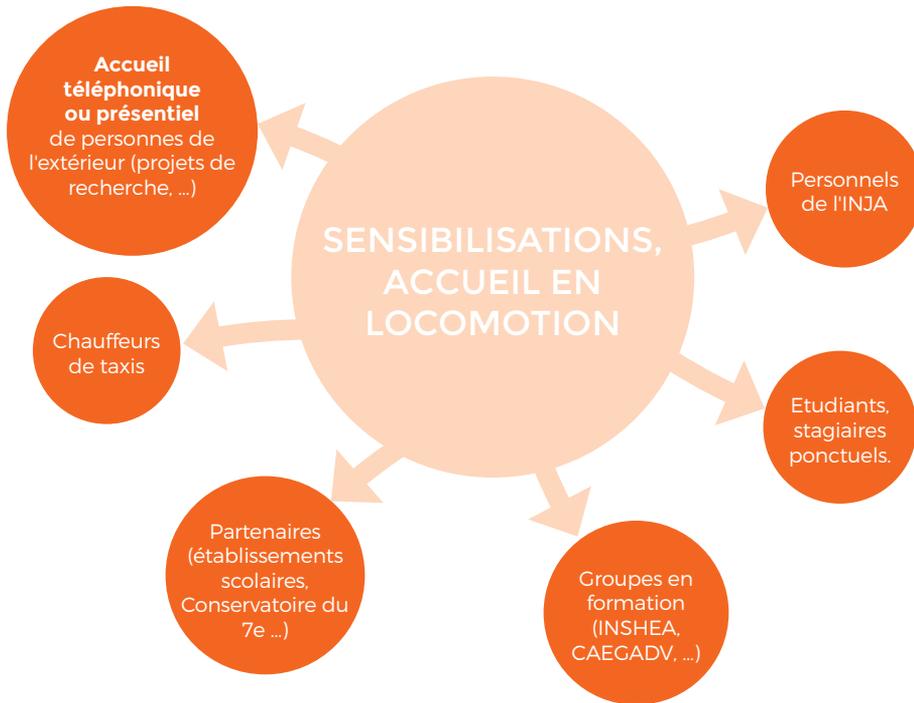
Locomotion des jeunes à l'INJA

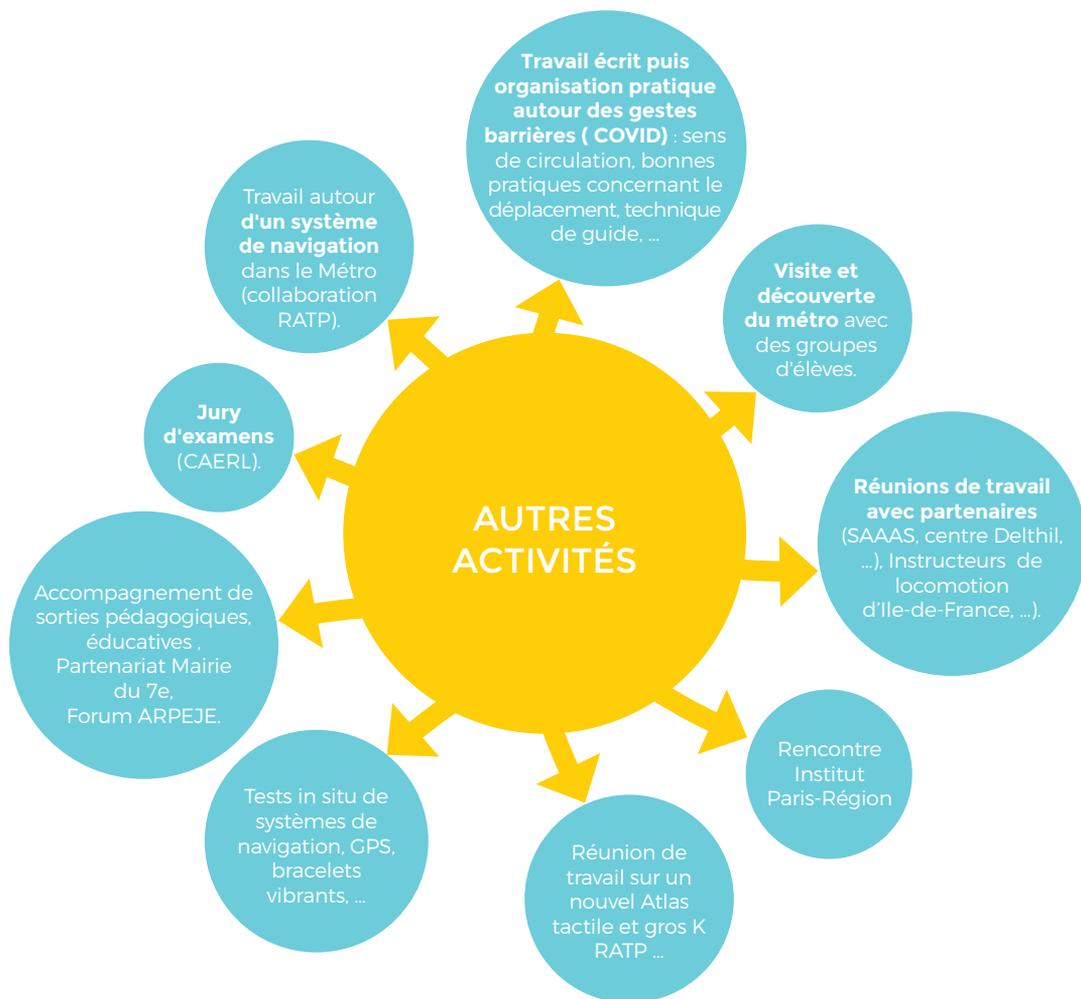


En inclusion

Locomotion en inclusion







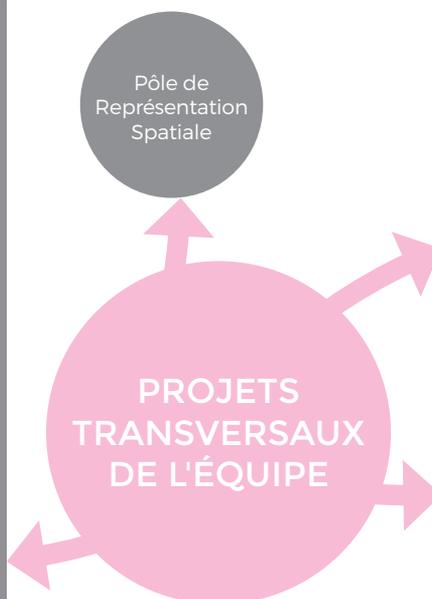
Découverte de l'environnement

8 enfants de CM participent à cet atelier dont le but est d'adapter à la déficience visuelle, les prérogatives du permis piéton proposé dans les établissements scolaires ordinaires.

Les notions abordées :

- « La rue » (espace, organisation, particularités, mobilier urbain...);
- Les conduites à tenir lorsque l'on est piéton ? (Espaces partagés, passages protégés, engins non motorisé...);
- Quels sont les conduites à tenir lorsque l'on est passager ? (Véhicules, transports en communs);
- Comment donner l'alerte ?

Les jeunes se voient proposer en alternance des temps de réflexion, d'exploration, de construction de maquette, l'accès à des spots de prévention.



Projet d'établissement

- Participation aux différentes réunions et temps de travail autour du projet d'établissement
- Temps de réflexion et d'élaboration de fiches-action

Signalétique

Un groupe constitué de 2 instructeurs en locomotion et 2 orthoptistes + 1 responsable de projet ont repris l'étude réalisée précédemment pour faire aboutir le projet de signalétique dans l'Inja. L'infographiste du DGR les a rejoints sur la deuxième partie du projet afin d'avancer sur les logos et les tests grandeur nature. La phase d'essai est en cours.

Description de la progression en locomotion propre à un établissement en internat

● Bases en intérieur :

Permet aux jeunes de se déplacer seul, en sécurité et en confort dans des lieux intérieurs connus et protégés (stables) (exemple : enceinte de l'INJA).

● Bases en extérieur :

Ensemble de techniques et méthodologies qui permet au jeune de se déplacer en sécurité et en aisance dans des lieux extérieurs peu fréquentés et peu bruyants, sans encombrement sur les trottoirs, avec des espaces délimités et géométriquement simples.

● Transpositions simples :

Transpositions des acquis du niveau « bases en extérieur » dans un environnement nouveau, plus encombré et bruyant, plus étendu et dans un espace géométriquement plus complexe.

● Transpositions complexes :

Gestion de toute situation à pied : très grands carrefours, grands espaces (gares, places, boulevards), trajets longs et/ou complexes.

● Autonomie :

Gestion de tout déplacement et capacité à s'adapter aux situations rencontrées, en fonction de son état propre (fatigue, préoccupations, ...).

L'apprentissage des **transports en commun** intervient sous forme de module en fonction de la progression et des besoins du jeune.

B) LES ACTIVITÉS DE LA VIE JOURNALIÈRE (AVJ)

Sur l'année 2019-2020, l'effectif était de 4 instructeurs. Dès la rentrée, les demandes liées aux nouveaux élèves, considérés comme prioritaires (demandes d'accompagnement en attente depuis l'année précédente ou identifiées en grandes difficultés pour ce qui était de leur autonomie au quotidien) ainsi que les élèves sortants. Les élèves de primaire ont particulièrement bénéficié de l'attention de l'équipe avec parfois la nécessité de la mise en place d'un double accompagnement, même si ceux-ci ont été moindres durant cette année (le plus souvent, l'indépendance à table est associée à l'autonomie du quotidien).

Sur un effectif de 121 élèves in situ et 40 jeunes du SAAAS en septembre (37 en janvier 2020),

74 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en AVJ réalisé sur la semaine, 13 jeunes étaient encore en attente de la mise en place d'une prise en charge (les 5 sur la liste d'attente en 2018-2019 ont bénéficié de l'accompagnement en AVJ dès la rentrée de septembre) et 17 autres étaient en pause et donc susceptibles de reprendre les apprentissages ultérieurement.

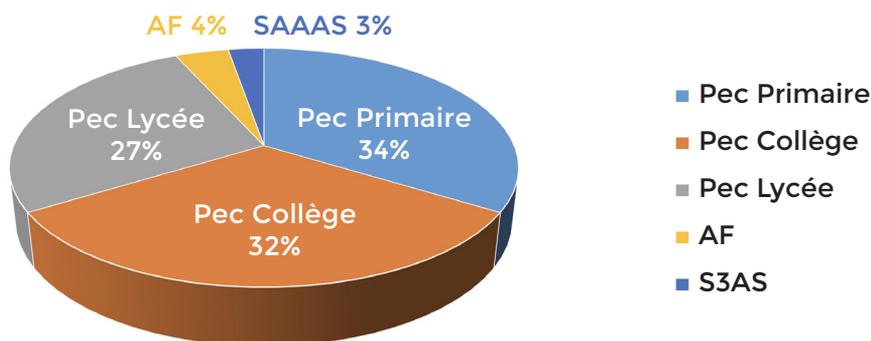
L'ensemble des élèves ayant bénéficié d'apprentissages réguliers en AVJ (certains ont fait l'objet d'apprentissage ponctuel au gré des besoins) se répartit de la façon suivante :

Classes/Années	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Primaires	19	20	25
Collège	33*	19	24
Lycée	19**	25	20
Accord facture	3	3	3
SAAAS	4	2	2
Total	78	69	74

* dont 3 doubles prises en charge

** dont une triple prise en charge

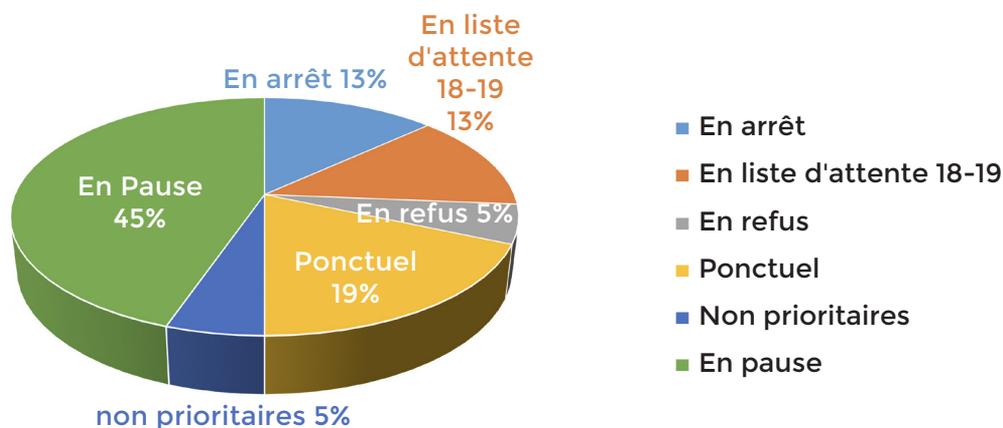
Répartition de l'accompagnement AVJ par cycle



Proportion des élèves qui ont bénéficié cette année d'un accompagnement en AVJ ainsi que ceux qui sont en pause ou en attente

- En pause : 17 ;
- En arrêt : 5 ;
- En liste d'attente 2018-2019 intégrés sur l'effectif 2020 : 5 ;
- En refus de créneaux proposés : 2 ;
- Jeunes non prioritaires : 2.

Situation des accompagnements AVJ 2019-2020

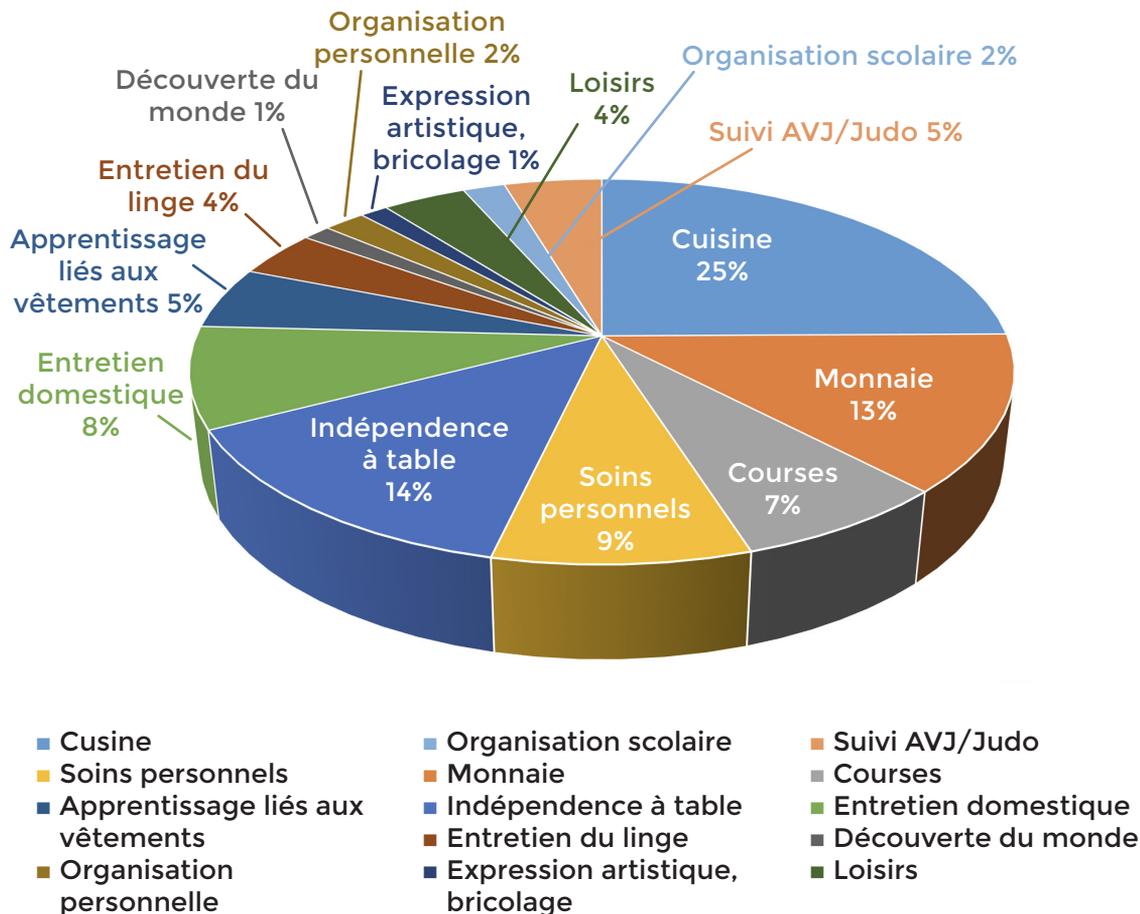


Les différents domaines abordés dans le cadre des apprentissages

Comme le suggère la liste des items travaillés (153), des domaines variés ont pu être abordés.

Ils sont révélateurs des besoins recensés dans le cadre de l'autonomie au quotidien chez toutes les classes d'âge évoluant au sein de l'établissement.

Domaines d'apprentissages



Autres activités au cours de l'année écoulée

En dehors des accompagnements des jeunes, l'équipe AVJ, tout au long de l'année a participé à de multiples actions qui se sont déclinées sous diverses formes :

Des actions de formation et de sensibilisation de professionnels :

En externe :

- Un collègue de l'équipe a démarré (fin juin) une formation d'animateur

sportif dans l'objectif d'y associer l'accompagnement en AVJ ;

- Nous avons procédé à quelques interventions auprès d'organismes de formation tels que la FAF ou le CNEFEDS ;
- Une participation aux journées d'étude de l'AILDV/AVJADV en mars dernier, qui avait lieu cette année à Montpellier.

En interne :

- Accueil lors d'un stage long d'une stagiaire préparant le diplôme d'Instructeur en AVJ ;

- Accueil lors d'un stage long d'une stagiaire en Bac pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) ;
- Accueil d'une stagiaire en communication ;
- Accueil d'élèves de 3ème en stage de découverte professionnelle ;
- Sensibilisations en AVJ de divers agents de l'établissement ;
- Accueils de rendez-vous d'admission ;
- Formation d'un instructeur AVJ aux principes de base de l'impression 3D.

Quelques actions évènementielles :

- Participation d'un membre de l'équipe à l'accueil d'un groupe de jeunes déficients visuels espagnols et de leur encadrant en voyage à Paris (retour d'un échange interscolaire) ;
- Participation de l'équipe à la journée IFRATH organisée au sein de l'établissement ;
- Organisation d'une rencontre sportive dans le cadre de l'accompagnement AVJ/Judo.

Lors de la visite du château de Versailles, découverte de la maquette du palais par nos jeunes voyageurs :



Les projets

Les séjours :

L'AVJ a été mandatée pour une participation aux séjours et sorties pédagogiques et éducatives.

Cette année, le service avait été sollicité pour 3 séjours :

- Un voyage en Autriche organisé avec la classe d'AF ;
- Un séjour sur le centre d'archéologie expérimentale de Samara avec la classe de CM1 ;
- Un séjour à Madrid avec la classe de 2nde.

Toute l'organisation et le travail mis en place par le biais de réunions de préparation pour ces différents séjours, se sont malheureusement soldés par leur annulation. En effet, l'état de la situation sanitaire a empêché tout déplacement à travers le territoire national et européen.

En fin d'année 2019, la proposition d'une participation à la réflexion sur l'accessibilité du site de Samara a été faite au service de l'autonomie par deux enseignants d'Histoire-Géographie. Deux instructeurs (locomotion et AVJ) participent au projet. Là aussi, la situation sanitaire diffère sa mise en œuvre.

C) PRATIQUE SPORTIVE

Fin 2019, l'INJA a bénéficié du concours d'un cadre du Ministère des Solidarités et de la Santé, chargé d'une mission pour identifier les atouts de l'INJA pour développer la pratique sportive, en particulier dans la perspective des Jeux Olympiques Paris 2024.

Sur la base de l'enseignement en EPS, des activités éducatives à caractère sportive

et de l'Association, M. Marguerite a présenté au Conseil d'administration les axes d'un développement de la pratique sportive à l'Institut.

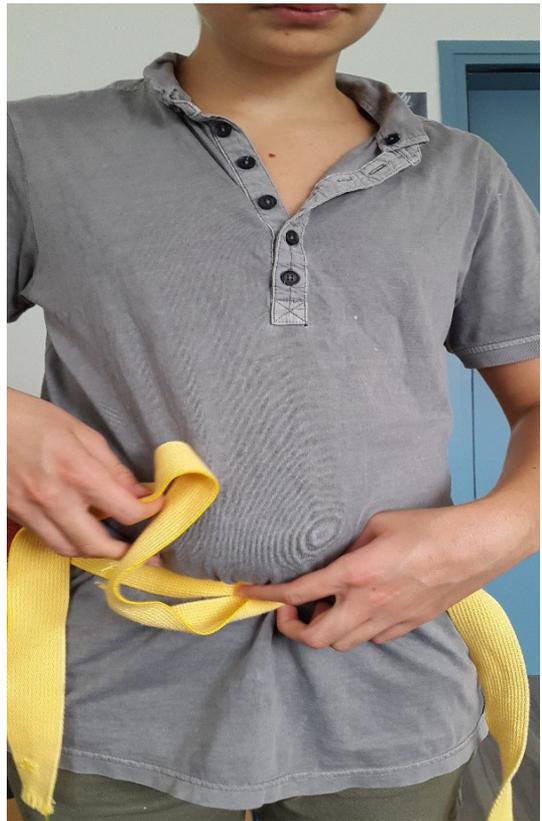
Dans le même temps l'INJA a reçu diverses propositions de partenariat (Fondation PSG, Club de judo de Villiers sur Marne, Cecifoot ...) susceptibles dès la période de crise sanitaire passée de servir d'appui pour offrir aux jeunes des opportunités supplémentaires en particulier à visée inclusive.

Le judo

Depuis novembre 2018, un groupe de jeunes de l'INJA se déplace au dojo du gymnase Géo André de Villiers sur marne (94) pour pratiquer le judo. Cette dynamique appelée "projet AVJ / Judo" s'est poursuivie durant l'année scolaire 2019/2020 : 7 jeunes pratiquent ainsi le judo de manière hebdomadaire.

Ce projet permet aux jeunes de vivre une activité en inclusion sportive. Ils bénéficient de la dynamique d'un groupe d'enfants de leur âge, sans handicap. Cette activité a donc deux enjeux forts : acquérir une meilleure autonomie et s'inclure dans un groupe social.

- Elle permet aux jeunes de travailler des repères et leur autonomie en situation réelle : gérer le temps au vestiaire, préparer et gérer ses affaires, avoir une hygiène impeccable, gérer son kimono, effectuer des demandes au professeur de judo... Également, pour tout adolescent, cette pratique permet notamment d'acquérir de la souplesse, une meilleure coordination psychomotrice, un contrôle de son énergie et une meilleure confiance en soi. Cela constitue un apport encore plus important pour un adolescent en situation de handicap visuel.



- Le judo amène aussi des valeurs, un cadre moral et des techniques de combat propres à cet art martial japonais. Le partage est une valeur mise à l'épreuve : pour le club accueillant et les judokas du cours, cette dynamique a permis de découvrir certains aspects du handicap visuel, et peu à peu, les jeunes de l'Institut sont devenus des judokas à part entière, réalisant les mêmes exercices, avec certaines adaptations certes, mais la même exigence.



Ce projet a permis la mise en place de temps ponctuels de partage autour du judo, au sein de l'Institut. Ainsi, le 4 décembre 2019 : un événement judo s'est tenu au sein du gymnase Sèvres de l'INJA.

Le professeur de judo, Alain Abdoune qui accueille les jeunes, est venu avec certains jeunes villiérains à l'Institut. De plus, un dispositif francilien (les ambassadeurs du sport) a permis d'inviter deux judokas de l'équipe de France : Messieurs Guillaume Chaine et Walid Khyar, qui ont pu encadrer l'activité le temps d'un entraînement.



Cette deuxième année a confirmé la réussite de ce projet, les jeunes progressent en autonomie et "dans leur" judo, ils sont assidus. Ils font partie intégrante de ce cours, du club, et sont licenciés à la fédération de judo comme tout judoka de leur âge.

Photos : Franck Jouest et Samuel Bretaudeau

2.

LA TRANSCRIPTION ET L'ÉDITION ADAPTÉE

Le Département Transcription et de l'édition adaptée (DTEA) est le service de transcription de l'INJA. Il se compose de 5 transpositeurs, 2 correcteurs, 1 agent polyvalent à la reprographie et d'un responsable.

Les missions du département sont d'une part d'adapter en braille, en gros caractères, sous forme de fichiers numériques pour les élèves de l'INJA les documents adaptés nécessaires pour le suivi de leur scolarité et d'autre part de produire des documents de travail pour les élèves en inclusion scolaire (14 élèves du SAAAS ont ainsi été suivis) mais aussi des manuels scolaires, d'œuvres littéraires de fiction, de concours.

Durant l'année scolaire et malgré le confinement, les 196 adaptations se sont poursuivies à l'INJA et représentent : 3063 pages braille, 639 pages gros caractères, 1812 schémas et 198 fichiers numériques.

On constate un nombre de demandes de transcriptions en baisse par rapport à l'année précédente durant laquelle le DTEA avait répondu à 359 demandes

de documents pour 24 élèves contre 196 demandes pour 14 élèves en 2019-2020.

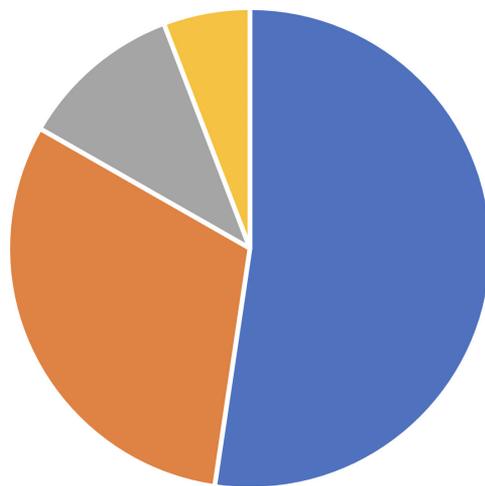
Le nombre de schémas en relief produits est de 1812.

Le nombre de fichiers numériques produits est en forte augmentation : 35 l'année précédente à 198 en 2019-2020.

Les documents produits relèvent de matières scientifiques ou professionnelles avec davantage de schéma et une demande très forte de fichiers numériques. Production de documents plus technique.

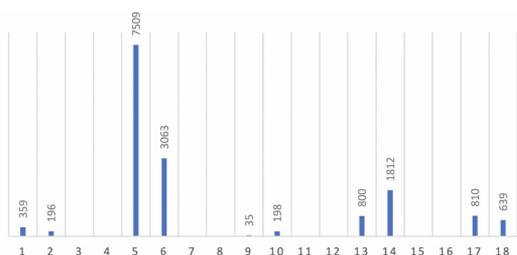
De plus, 1 manuel d'Economie-Droit, 9 œuvres de fiction jeunesse ont été adaptés durant l'été.

Adaptations produites par le DTEA



Légende : 1: Braille - 2: Schémas en relief - 3: Gros caractères - 4: Fichiers numériques

Comparaison année 2018-2019 et année 2019-2020



Légende :

1. Nombre de commandes SAAAS 2018-2019 : 359
2. Nombre de commandes SAAAS 2019-2020 : 196
5. Nombre de pages braille 2018-2019 : 7509
6. Nombre de pages braille 2019-2020 : 3063
9. Nombre de fichiers numériques 2018-2019 : 35
10. Nombre de fichiers numériques 2019-2020 : 198
13. Nombre de schémas en relief 2018-2019 : 800
14. Nombre de schémas en relief 2019-2020 : 1812
13. Nombre de pages gros caractères 2018-2019 : 810
14. Nombre de pages gros caractères 2019-2020 : 639

Les activités de transcription

Le Centre de documentation et d'information (CDI) de l'INJA a fait 133 commandes au DTEA durant cette période. Il s'agit de transcriptions, mais aussi de tirages de fichiers déjà transcrits ou de tirages de fichiers dont l'adaptation a été sous-traitée à d'autres organismes

de transcription. Cela mobilise donc le DTEA en tant que service de transcription ainsi que l'atelier de reprographie.

Le DTEA sous-traite l'adaptation des manuels scolaires vers d'autres centres de transcription, le GIAA PACA, le livre de l'Aveugle notamment.

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur afin de favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap. L'exception handicap permet à des organismes habilités de réaliser des adaptations sans avoir à demander d'autorisation aux ayant-droit ni à les rémunérer. Les organismes sont habilités, après avis de la commission Exception handicap. Le service de transcription de l'INJA fait partie de la liste des organismes agréés par cette commission. A ce titre 151 fichiers ont été demandés aux éditeurs par le biais de Platon.

L'atelier de reprographie

L'atelier de reprographie du DTEA réalise des documents tant en braille qu'en édition ordinaire pour le CDI, les enseignants de l'INJA et les autres services de l'établissement.

Durant l'année scolaire 2019-2020, l'atelier de reprographie a produit pour les autres services de l'INJA et l'administration : 7799 pages braille, 19251 pages imprimées, 6719 DER (schémas en relief).

L'atelier de réparation des Perkins



Une perkins en cours de réparation

L'atelier Perkins existe depuis 2018. Il est localisé au sein de l'INJA. Un agent formé à la réparation et à l'entretien de cet appareil d'écriture en braille y effectue 0,5 ETP.

A l'inventaire général, figurent environ 400 Perkins dont 96 hors service sont conservés pour fournir des pièces de rechange. L'atelier est organisé de telle sorte qu'au moins une dizaine de Perkins soit disponible en permanence pour des nouveaux besoins identifiés ou pour remplacer des machines en panne. De plus, 10 Perkins neuves sont tenues à disposition de stagiaires ou de visiteurs qui en auraient besoin.

Les bénéficiaires principaux de l'atelier de réparation des Perkins sont les élèves par l'intermédiaire des deux CPE. Chaque prêt de Perkins à un élève fait l'objet de la signature d'un contrat de prêt.

Les professionnels de l'INJA qui empruntent une Perkins signent également un contrat de prêt.

Une quarantaine de professionnels ont ainsi emprunté une Perkins au cours de l'année.

Les partenaires, apprenants du braille extérieurs à l'INJA peuvent bénéficier de prêts.

3.

L'INFORMATIQUE ET LA RECHERCHE



Esytime (bloc-notes braille)



Ordinateur portable



Esys (plage braille)



Salle de classe de bureautique

Le département informatique et recherche se compose d'un responsable de service, d'un informaticien et d'un informaticien gestionnaire de parc.

Missions

Les missions au bénéfice des jeunes sont de mettre à disposition des logiciels, des matériels informatiques et des matériels braille (PC portables, plages braille, bloc-notes braille) ; de gérer les infrastructures réseaux, de l'accès Internet, messagerie pour les élèves ; de gérer les matériels destinés aux jeunes (réparation et assistance à l'utilisateur) ; de préparer les matériels et d'assister les jeunes durant les épreuves du Baccalauréat et du Diplôme National du Brevet, ainsi que lors des « examens blancs ».

Les acquisitions en 2019 ont permis d'adapter le matériel aux besoins (clavier azerty unimanuel pour un élève avec handicap physique) et de renouveler une partie du parc (14 tablettes iPad, à destination des salles de classes de

SVT, de physique chimie et d'histoire géographie, 20 ordinateurs portables ; 4 plages braille 40 caractères ; 2 bloc-notes braille conventionnels et 2 bloc-notes braille spéciaux).

Développement et évolutions notables du département

Dans la continuité des années précédentes, l'INJA s'équipe de matériels spécifiques en vue de fournir à l'ensemble des utilisateurs un matériel adapté et personnalisé. Le fait de fournir un outil numérique de façon plus précoce aux usagers nécessite l'achat de nombreux matériels supplémentaires. Également, la pluralité et la diversité des outils achetés témoignent de la volonté de l'INJA de répondre individuellement tout en étant au plus près des évolutions constructeurs.

A cette fin, l'INJA se dote pour la seconde année consécutive de « valise pédagogique » contenant des tablettes iPads, à destination des professeurs d'histoire géographie, de SVT et de physique chimie, en vue de faire évoluer les pratiques vers toujours plus de « numérique ».

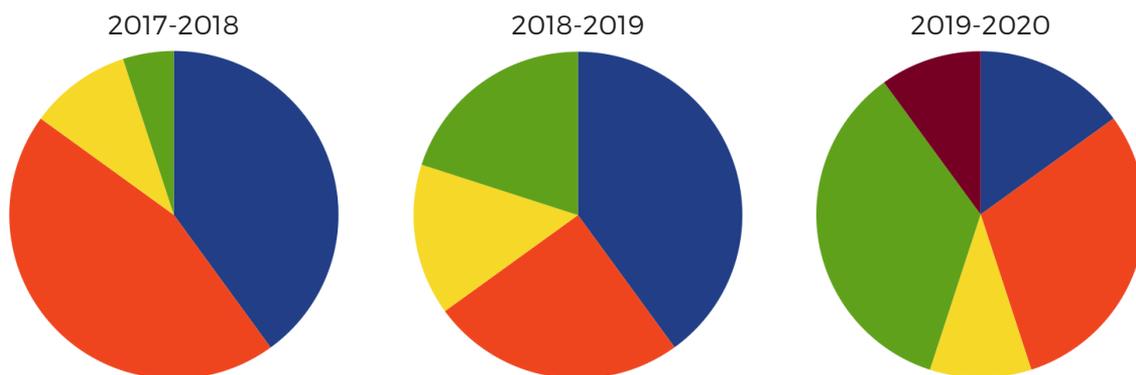
Une réflexion sur le taux de panne des matériels des élèves et du coût qu'ils représentaient pour l'INJA a conduit à la mise en place d'une procédure normée de la prise en charge des réparations des élèves, ainsi qu'une mise à disposition pour les élèves de nouvelles sacoches et housses de protection pour tous leurs matériels informatiques. Dès les premiers mois d'utilisation il a été constaté une baisse drastique du nombre de pannes de leurs matériels, et de ce fait une économie visible sur les coûts de réparations engendrés.

4. GRAVURE ET RELIEF

Le département Gravure et relief (DGR) se compose d'un graphiste 2D/3D à temps partiel (30 %) et d'un transcripteur à temps partiel (20 %).

Ses missions sont de collaborer avec les différents professionnels de l'INJA pour créer des supports tactilo-visuels en réponses aux besoins pédagogiques, éducatifs et rééducatifs des jeunes déficients visuels et de participer, avec le service communication, à l'amélioration de la visibilité interne et externe des activités de l'INJA à travers la création de supports de communication.

REPARTITION DU TEMPS D'ACTIVITES



	2017 2018	2018 2019	2019 2020	
Projets 3D	45 %	25 %	30 %	Réalisation de supports tactilo-visuels utilisant la technique de l'impression 3D.
Projets relief 2D	5 %	20 %	35 %	Réalisation de supports tactilo-visuels utilisant la technique de dessin en relief sur papier ou plaque rigide.
Graphisme Communication	40 %	40 %	15 %	Projets de réalisation graphique à destination de la communication interne ou externe.
Signalétique	0 %	0 %	10 %	Travaux concernant les panneaux de signalétique de l'INJA.
Autre	10 %	15 %	10 %	Présentation du DGR (stagiaires INSHEA, délégations étrangères, reportages), participation à des événements, réunions de service (SCTA, DTEA, BDI), activités administratives (rapport d'activité, entretien pro).

Cette année, la production de projets en relief 2D a nettement augmenté, d'une part suite aux nombreuses demandes du service médical, et d'autre part grâce à la présence du transcripneur dont l'activité au DGR est dédiée à ce type de projet. De plus en plus de collaborations se développent au sein du SCTA avec les collègues AVJistes et instructeurs de locomotion, notamment autour de la formation en impression 3D.

Le travail de graphisme et de communication au DGR a été réduit grâce à la présence d'une stagiaire se chargeant de la conception d'une partie des supports de communication de l'INJA, permettant de développer les projets de 3D et de modalisation. Une formation 3Da été organisée pour 5 agents de l'INJA.

Le DGR a conçu la signalétique de l'INJA.

L'installation d'une ventilation plus fonctionnelle va grandement faciliter la production d'objets à partir de septembre 2020. Ensuite, grâce à une nouvelle formation 3D niveau 2, les participants pourront être aptes à utiliser les imprimantes d'une manière autonome. L'objectif étant de mettre en place une organisation qui permettra aux imprimantes de fonctionner plus souvent, et donc de répondre plus efficacement aux besoins en supports 3D des jeunes de l'INJA.

La mise en avant de l'impression 3D pourra aussi se faire en continuant d'alimenter la BDI avec les fichiers 3D des projets de l'INJA. D'autres initiatives sont prévues, comme la collaboration avec l'AILDV pour créer une commission 3D regroupant des professionnels de plusieurs établissements spécialisés dans la déficience visuelle.

5.

LA COORDINATION NATIONALE DE L'ÉDITION ADAPTÉE

L'Institut a reçu en 1995, de son ministère de tutelle, la mission de recueillir et de diffuser sur le plan national l'ensemble des données bibliographiques des fonds des éditions adaptées et d'en

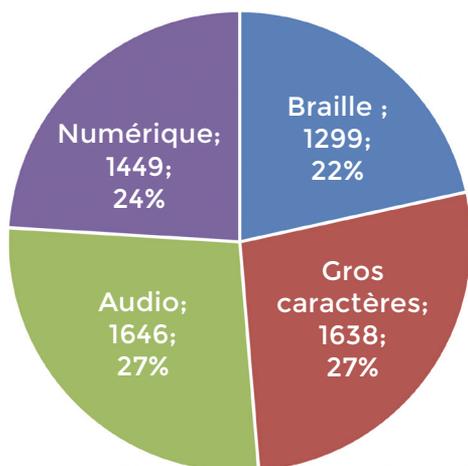
coordonner la production. La banque de données de l'édition adaptée s'est enrichie cette année de 6032 nouveaux documents, soit 19,7 % de plus que l'année précédente.

Les organismes sont toujours plus nombreux à partager à l'alimentation du catalogue :

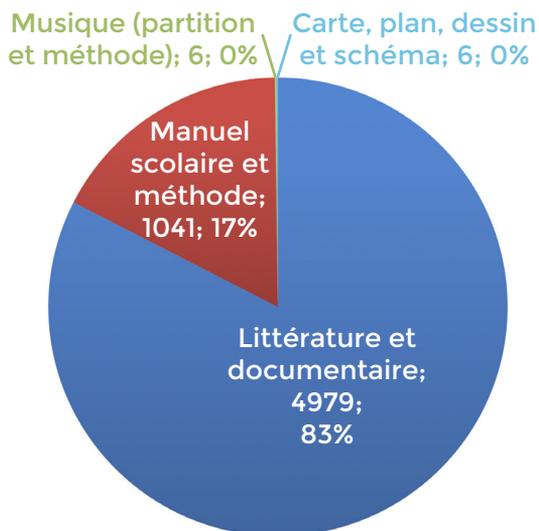
73 partenaires contre 45 en 2018/2019.

En 2019/2020, 22 signataires de la Charte du Comité national de l'édition adaptée utilisent la plateforme de déclaration en ligne mis à leur disposition sur le portail BDEA.

NOUVEAUX DOCUMENTS PAR ADAPTATION

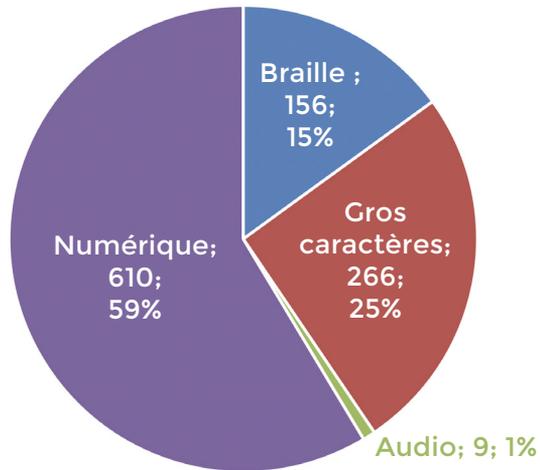


NOUVEAUX DOCUMENTS PAR CATÉGORIE



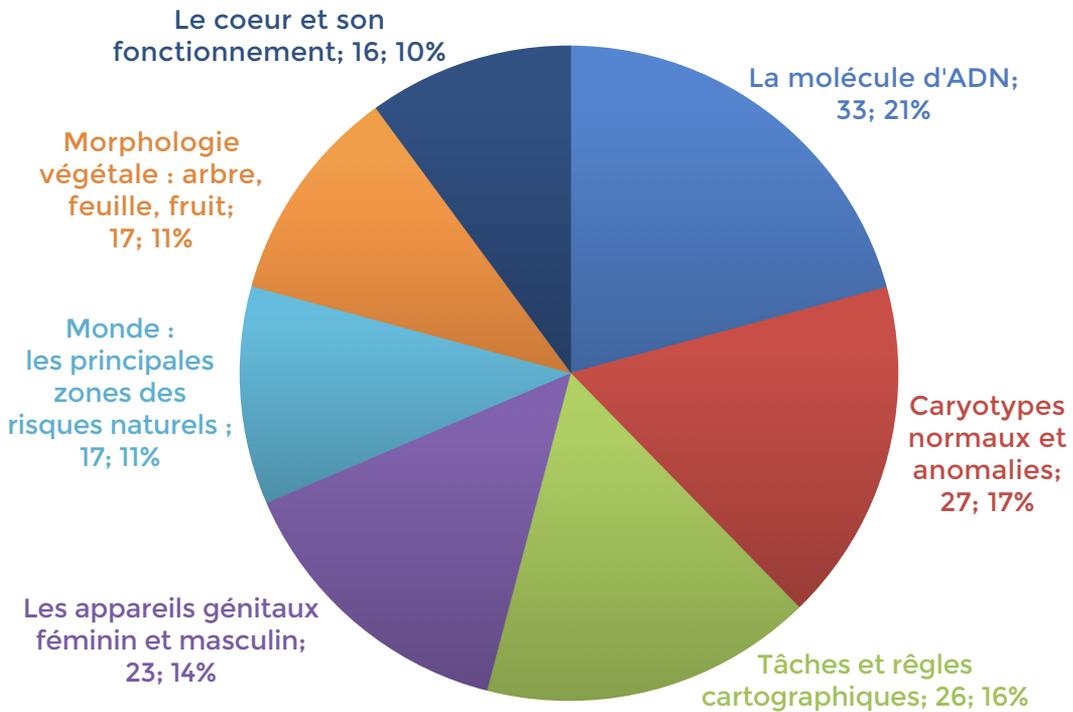
1041 nouveaux manuels scolaires contre 958 en 2018/2019

NOUVEAUX MANUELS SCOLAIRES PAR ADAPTATION



BDI : 297 documents téléchargés contre 580 en 2018/2019

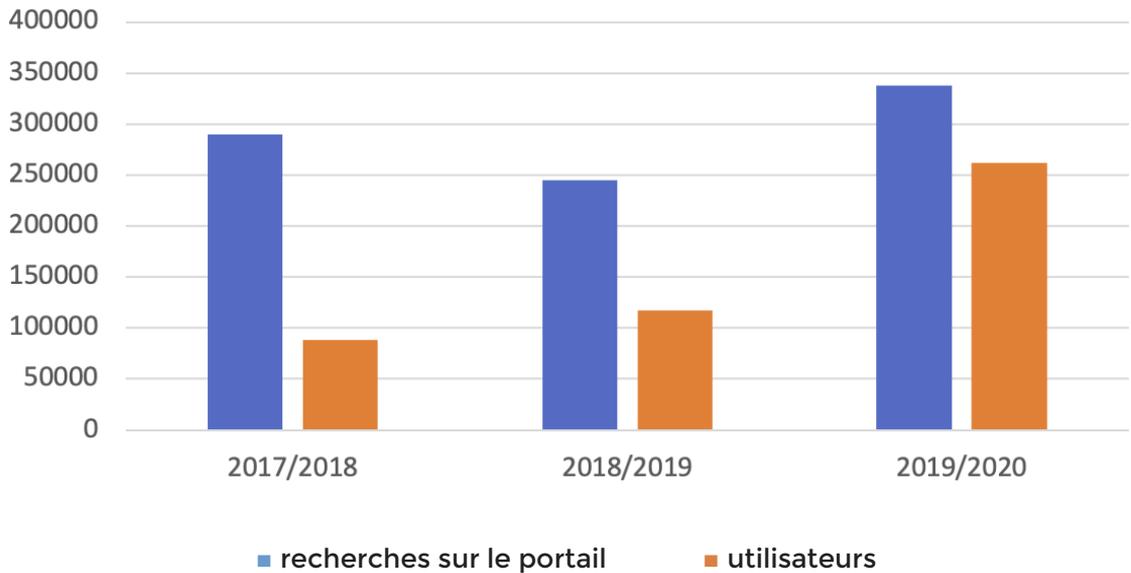
BDI : LES PRINCIPAUX DOCUMENTS TÉLÉCHARGÉS

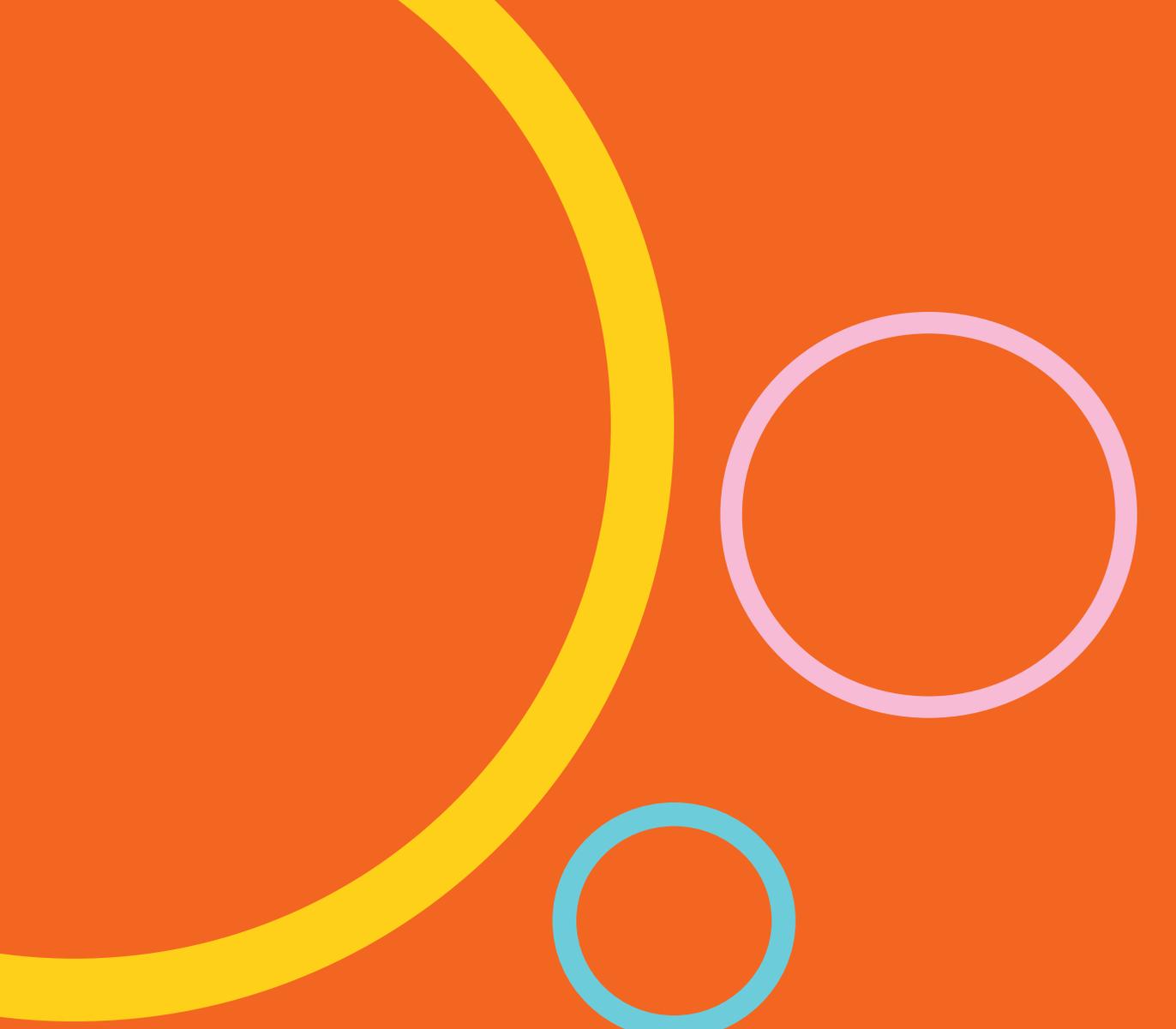


Consultation BDEA

La recherche d'informations par le public s'effectue par le portail internet de la BDEA. Cette année 337 665 recherches (pour 245 328 recherches en 2018-2019).

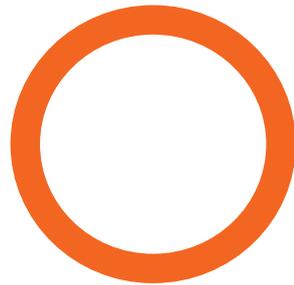
Ces recherches ont été effectuées par 261 879 utilisateurs pour 117 463 en 2018-2019.





5

ADMINISTRATION
GÉNÉRALE





12M€

**Budget total
de l'Institut
2020**



216

**Personnes physiques
représentant
170,7 ETP**

L'année 2019-2020 est une année assez particulière du fait de la pandémie COVID qui a limité le nombre de manifestations et d'évènements organisés par l'Institut.

Le confinement a éloigné les équipes de l'Institut pendant plusieurs semaines. Le travail à distance a pu être déployé rapidement d'une part en raison de la préparation du télétravail en cours au premier trimestre et d'autre part par la disponibilité de matériel initialement prévu pour les élèves. A compter du 11 mai 2020, les élèves ont été à nouveau accueillis, les professionnels sont revenus sur site. Seuls sont restés en travail à distance les personnels dont les fonctions le permettent.

Cette période a été l'occasion d'un dialogue social nourri autour du temps de travail, du télétravail, de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels mais aussi par l'actualité puisque 6 réunions se sont tenues sur l'impact de la crise à l'INJA (mise en place du protocole sanitaire...)

Malgré cela, la modernisation des services engagée s'est poursuivie : déploiement du nouvel outil de gestion du temps « Horoquartz », dématérialisation des échanges avec l'agence comptable.

1. LES INSTANCES

Au-delà des réunions formelles des instances décrites ci-dessous, l'Institut organise à destination de l'ensemble du personnel des journées institutionnelles permettant de découvrir les activités des différents services, d'échanger ensemble sur des dossiers d'intérêts communs. Deux réunions de ce type ont été organisées le 2 septembre 2019 et le 13 janvier 2020.

A) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce conseil comprend 7 membres nommés par arrêté du ministre chargé de la santé publique, à savoir 1 président et 6 membres désignés en raison de leur compétence particulière en matière administrative, sociale, pédagogique ou médicale, dont au moins 1 membre exerçant dans l'établissement, ainsi que 7 membres élus.

Liste des membres nommés :

- Huguette MAUSS, Présidente, Inspectrice générale des affaires sociales honoraire ;
- Philippine HUBIN, Adjointe au Maire du 7ème, Déléguée à la famille, au lien intergénérationnel, et au handicap ;
- Roxane JESECK, Attachée en charge de la communication de l'INJA ;
- Hamou BOUAKKAZ, Ancien élève de l'Institut National des Jeunes Aveugles, Président de l'Association Paul Guinot ;
- Edouard FERRERO, Président de la Confédération française pour la

promotion sociale des aveugles et amblyopes ;

- Véronique LAFARGE-VILLAIN, Inspectrice de l'Education Nationale ;
- Ludovic PETITDEMANGE, Chargé de recherche au Centre National de la recherche scientifique (CNRS).

Élus pour 3 ans :

Collège n° 1 – Personnel enseignant :

- Laurent VINCENT, Professeur de sciences de la vie et de la terre ;
- Valentin ZELELA, Professeur de musique ;
- Stéphane HAGUES, Professeur de bureautique.

Collège n° 2 – Personnel éducatif :

- Charles COUDOUR, Instructeur en locomotion ;

Collège n°3 – Personnel administratif et services généraux :

- Karim OUABALA, Secrétaire administratif.

Élus pour un an :

Collège n° 4 – Représentant des élèves :

- Sarah VINGADASSALOM

Collège n° 5 – Représentant des parents d'élèves :

- Jocelyne DUBOIS

Le Conseil d'administration s'est réuni les 12 novembre 2019, 10 mars 2020.

Il a délibéré outre sur le budget (initial et rectificatif), sur le remboursement

des frais de déplacements, la recherche, l'adhésion à différentes associations, les tarifs, l'acceptation de dons et legs, le rapport d'activités, les orientations du projet d'établissement.

B) LE COMITÉ TECHNIQUE

Le Comité Technique quant à lui, est une instance de représentation et de dialogue que l'administration, en sa qualité d'employeur, doit consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il est composé de représentants de l'administration et du personnel.

Il a été réuni les 10 octobre 2019, 19 mars 2020, 18 juin 2020.

Les débats ont porté notamment sur : le temps de travail, la mise en place du télétravail, le lancement d'un plan de formation, le projet d'établissement, la politique indemnitaire 2019, les effectifs à la rentrée et l'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée.

C) LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des salariés de l'établissement et à l'amélioration des conditions de travail, ainsi que de veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires. Il est composé également de représentants de l'administration et du personnel.

Il s'est réuni le 3 octobre 2019, le 12 mars 2020 et le 4 juin 2020 ainsi qu'à 6 reprises en raison de la crise sanitaire les 20 et 26 mars 2020, 2 et 30 avril 2020, 14 mai 2020 et 22 juin 2020.

D) LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le conseil de la vie sociale est un lieu d'écoute, d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'Institut. Il comprend également des représentants des familles et des élèves.

Il a été réuni le 21 janvier 2020 et le 22 juin 2020.

E) LE COMITÉ DE DIRECTION

Un Comité de direction, composé des chefs de service et de la direction, se réunit également tous les 15 jours.

2. LES FONCTIONS SUPPORTS

A) LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines a la charge de l'intégralité de la gestion de la carrière des agents et de leur rémunération. Il conçoit et met en œuvre la politique de formation et gère également l'action sociale. Il est composé d'un chef de service, adjoint au secrétaire général et de 4 agents :

- 1 responsable de la paie et de la formation ;
- 1 gestionnaire ressources humaines et paie (lettre A à K) ;
- 1 gestionnaire ressources humaines et paie (lettre L à Z) ;
- 1 apprentie en charge notamment de la médecine de prévention et de l'action sociale.

En 2019, les mouvements de personnels sont équilibrés, avec 40 départs et 39 arrivées, ce qui équivaut à un turnover de 18 %. Ce taux, qui peut paraître important, s'explique principalement par le renouvellement des surveillants.

La modernisation des outils de gestion s'est traduite en premier lieu par des

adaptations du traitement de la paie, dans la perspective de la mise en place du prélèvement à la source, mis en place sans difficulté en janvier 2019. En second lieu, une déconcentration de la gestion du temps au niveau des services (validations, éditions par chaque agent autant que de besoin ses horaires) a été opérée avec la mise à jour du logiciel de décompte du temps de travail « Horoquartz », dont la précédente version datait de 2002.

La publication pour la première fois à l'INJA d'un plan de formation en avril 2020 a traduit les grandes orientations de l'établissement pour les trois prochaines années en matière de formation, en lien avec le projet d'établissement. Parallèlement, les premières formations en braille à destination des personnes extérieures et des parents d'élèves se sont mises en place.

Le dialogue social a été nourri avec plusieurs projets qui ont été lancés. Au cours de l'année 2019-2020, ont été organisés : 3 comités techniques, 9 CHSCT, 18 réunions « bilatérales » avec les organisations syndicales, 21 groupes de travail sur des thématiques variées.

Parmi ces thématiques, il convient de souligner d'une part, une concertation importante sur la modernisation des accords relatifs au temps de travail a démarré avec les organisations syndicales et les chefs de service, dans la perspective de la publication d'une note en janvier 2021.

D'autre part, un groupe de travail s'est réuni en octobre 2019 afin de réfléchir à

la rédaction d'un protocole d'accord cadre prévu par le décret n° 2016-151 modifié du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Enfin, une actualisation du document unique qui vise à évaluer les risques professionnels, afin de formaliser une démarche de prévention a été mise en place en avril 2020. Des rencontres ont eu lieu avec les différents services cartographiés en « unité de travail » en fonction de la nature des risques professionnels encourus, avec le prestataire « AQSE » qui conduira la démarche sous le pilotage du responsable des ressources humaines et l'équipe projet, constitué de 3 membres du CHSCT, du médecin de prévention, de l'assistant de prévention, de la responsable de la communication extérieure et du responsable des affaires financières et générales.

B) LE SERVICE FINANCIER

L'objectif du service est d'assurer l'exécution de la dépense de l'établissement en fonctionnement et en investissement, la passation des marchés publics, l'émission des bons de commandes et titres de recettes, le mandatement des factures, et la gestion des transports. Le service financier veille à la qualité de la programmation budgétaire, de son suivi et de son actualisation, à la qualité de la comptabilité budgétaire et comptable et à la soutenabilité de la gestion.

Le service financier avec 5 agents traite les commandes, le paiement des factures, la gestion des stocks, les recettes, le suivi du patrimoine, les transports, les marchés publics et le budget. Sur la période 2019/2020, le service financier a traité 1 593 demandes de paiement.

Le service est composé outre d'un responsable de service, d'une adjointe

au responsable de service chargée des marchés publics, d'une gestionnaire des transports et de 3 gestionnaires financiers. Il travaille étroitement avec l'agence comptable qui assure le contrôle et les paiements (2 agents et un agent comptable à mi-temps).

L'INJA a un budget de 12 millions d'euros réparti en 9 millions d'euros de masse salariale, 2,5 millions d'euros de fonctionnement, 0,5 millions d'euros d'investissement. Les recettes proviennent pour 8 millions d'euros de l'assurance maladie (ARS), pour 3 millions d'euros de l'Etat (Ministère des Solidarités et de la Santé) et le delta correspond à des ressources propres (legs, loyers logements, etc.).

Le service financier est chargé d'établir le budget soumis au vote du Conseil d'administration.

Ce document est essentiel au fonctionnement de l'établissement puisqu'il traduit financièrement le projet d'établissement. Le service en assure l'exécution en suivant la consommation des crédits.

A la fin de l'exercice, il rend compte de la gestion lors du compte financier.

En matière de dépenses, le service financier est chargé notamment de viser les demandes d'achats pour attester la disponibilité des crédits et émet les bons de commande. Il réceptionne, contrôle et mandate les factures. Il suit également les régies.

Il est chargé de veiller à l'application des règles de publicité et de mise en concurrence selon les seuils des marchés publics. Il assure le suivi des contrats avec les prestataires extérieurs et du patrimoine de l'Institut.

En matière de recettes, le service financier émet les titres relatifs aux subventions reçues, ainsi qu'à la taxe d'apprentissage, aux dons, legs, et aux autres recettes (loyers

liés aux logements des pavillons Duroc et Sèvres, restauration des personnels, etc.).

Le service financier assure de plus la gestion des transports des élèves (taxi, train, RATP, compagnons du voyage, avion), les transports et hébergements pour les voyages scolaires, les transports des agents et intervenants de l'INJA, le planning des chauffeurs, le suivi administratif des véhicules de l'institut et l'ensemble des opérations de dépenses en lien avec ces transports (factures, remboursement familles, etc.).

Les équipes du service financier ont été fortement mobilisées autour de trois chantiers.

D'une part, la régularisation de nombreuses factures impayées en 2018 voire parfois d'exercices plus anciens. Ce travail a fortement mobilisé les équipes du service financier et de l'agence comptable jusqu'à la clôture de l'exercice fin décembre 2019. En 2020, le service a régularisé les recettes encaissées lors des exercices antérieurs et non titrés.

D'autre part, la mise en place de procédure de gestion financière, notamment la création du formulaire « demande d'achats », qui ont permis une très nette amélioration d'un certain nombre d'indicateurs (délais de paiement, respect des process de commandes).

Enfin, la modernisation de la gestion financière avec la dématérialisation des pièces grâce à une gestion électronique des documents dans le logiciel comptable. Lancé en début d'année, il a été achevé durant le confinement permettant ainsi la continuité de service vis-à-vis des fournisseurs.

La crise sanitaire a modifié les pratiques du service financier : télétravail, modalités de communication, gestion électronique des documents dans le logiciel comptable et dans les dossiers partagés. Le service

financier s'est adapté et modernisé pour poursuivre sa mission dans ce contexte particulier.

C) LES SERVICES GÉNÉRAUX

L'objectif du service est d'améliorer le cadre de vie au service des élèves et d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans le cadre de la réglementation.

Les 17 agents des services généraux, appuyés par des prestataires extérieurs, assurent de multiples missions de logistique : accueil, entretien, restauration, maintenance, travaux, transports d'élèves et sécurité. Ils contribuent également à l'accueil des événements à l'INJA.

- **Accueil-Loge** : (accueil téléphonique et physique, filtrage des entrées, vidéosurveillance des accès, distribution des clés, gestion du courrier, veille incendie, etc.) de 6h30 à 23h30 avec un agent de l'INJA et une garde éveillée externe la nuit. La loge est fermée du vendredi 19h au dimanche 18h ;
- **Entretien** (ménage) ;
- **Service réfectoire** (matin-midi-soir) ;
- **Restauration** (production sur place avec prestataire et plonge) ;
- **Internat-Lingerie-Blanchisserie** (draps internat, etc.) ;
- **Maintenance** (plomberie, électricité, chauffage, espaces verts, menus travaux, manutention) ;
- **Sécurité** (sécurité au travail, sécurité incendie, sûreté intrusion, astreinte technique, etc.) ;
- **Travaux** ;
- **Transports** (chauffeurs élèves en inclusion, entretien des 5 véhicules de l'Institut) ;
- **Gestion administrative** (badges, clés, logements, stocks du service, commandes repas, etc.) ;
- **Régie/Sécurité des événements organisés.**

Concernant la restauration, jusqu'en août 2019 une société établissait les menus et fournissait les denrées (GV RESTAURATION) et une autre se chargeait de les cuisiner (GERES).

Depuis septembre 2019, c'est l'entreprise GERES qui produit les repas sur place, assure à 50% la plonge et fournit l'intégralité des ingrédients pour les repas. Les agents de l'INJA contribuent à 50% à la plonge et assurent en totalité le service à l'assiette auprès des jeunes.

Trois commissions menus se sont réunies avec le cuisinier, des éducateurs, des représentants des élèves, la diététicienne et le responsable des services généraux.

Les services généraux ont été fortement impliqués dans la mise en œuvre du protocole sanitaire afin d'assurer un retour sur site en sécurité après le premier confinement. Des aménagements importants ont été apportés : disposition des réfectoires, plexiglas à la loge, distanciation dans les salles de cours, etc. De plus, les équipes sont impliqués dans les protocoles spécifiques à la restauration, pour la désinfection des points de contacts et dans la gestion des stocks et de la distribution des masques notamment. Il a été utilisé entre autres 91 litres de gel hydroalcoolique, 40 litres de savon,

7 350 masques chirurgicaux, 750 masques grand public et 4 800 lingettes désinfectantes.

A compter de la rentrée 2019, le service financier et les services généraux ont un responsable commun qui s'occupe du pilotage de ces deux services, veille à leur bon fonctionnement et organise la répartition du travail. Il fait le lien avec la direction et les autres services.

Une adresse mail a été mise en place : servicesgeneraux@inja.fr afin de créer un unique point d'entrée pour l'ensemble des demandes adressées au service

(restauration, nettoyage, maintenance, manutention, chauffage, etc.) afin d'améliorer la réactivité, le suivi et la répartition des tâches.

397 sollicitations ont été prises en compte par ce biais en 2019/2020.

D) LES RELATIONS EXTÉRIEURES ET LA COMMUNICATION

Les relations extérieures et la communication permettent l'ouverture et le rayonnement de l'INJA vers l'extérieur. La communication est transversale à l'Institut. Ses activités développent les échanges entre l'Institut et son environnement proche, mais également sur le plan national et international.

Malgré l'annulation de la programmation de certains événements liée à la crise sanitaire de 2020, l'activité communication a pu continuer durant toute cette période particulière. Elle s'est adaptée durant le confinement, par la poursuite de la publication mensuelle d'INJA Actu, la diffusion d'informations plus régulières à destination des partenaires et du public sur nos réseaux sociaux, par la continuité des projets via des réunions en visio-conférence avec les partenaires extérieurs (étude Homère par exemple), par la transmission d'informations sur l'Institut et la déficience visuelle au public par rendez-vous téléphoniques et par échanges de mails...

La responsable des relations extérieures et communication de l'INJA aidée d'une stagiaire de niveau L3 (Ecole de commerce spécialisée en communication) en 2019-2020 a réalisé notamment :

- Promotion de l'INJA à travers les médias :
 - Reportage télévisé France 3 IDF, émission Paname (focus sur les missions du DGR et l'Accord facture) ;

- Documentaire télévisé France 5, émission A vous de voir (focus sur l'accessibilité des jeux vidéo pour les adolescents déficients visuels) ;

- Rédaction de la lettre d'information interne INJA Actu destinée aux professionnels de l'Institut et aux familles des élèves ;
- Mise en place d'une conférence animée par Serge Portalier, professeur d'université, sur le thème : l'autodétermination et la place de la parole chez les déficients visuels ;
- Participation au Comité de pilotage pour la préparation et le lancement de l'étude Homère sur le recensement populationnel des déficients visuels en France ;
- Accueil de délégations étrangères dont un groupe d'étudiants de l'Université de Séoul, Corée du sud (visite et prise de contacts pour s'inspirer du modèle INJA, tout particulièrement en matière d'adaptations avec l'imprimante 3D et la cartographie en relief) ; une ambassadrice du Congo (visite pour découvrir le fonctionnement de l'INJA, afin de s'appuyer sur son savoir-faire pour ouvrir une école de déficients visuels au Congo) ; des membres d'ICEVI Europe (International Council for Education of People with Visual Impairment, dont les différents représentants étaient venus pour visiter l'INJA : Danemark, Hongrie, Angleterre...).

E) LE DÉPARTEMENT INFORMATIQUE ET RECHERCHE POUR LES PERSONNELS (DIR)

Les agents du DIR partagent leurs activités entre les missions destinées aux jeunes et celles destinées au personnel.

Ainsi, le DIR partageant ses équipements à la fois pour les jeunes et les personnels, assure les mêmes tâches que celles décrites et notamment la mise à disposition des

outils informatiques adaptés ou standards aux agents voyants et malvoyants, la gestion des infrastructures réseaux, de l'accès internet et de la messagerie, l'administration et la gestion des serveurs informatiques, la maintenance et l'assistance à l'utilisateur.

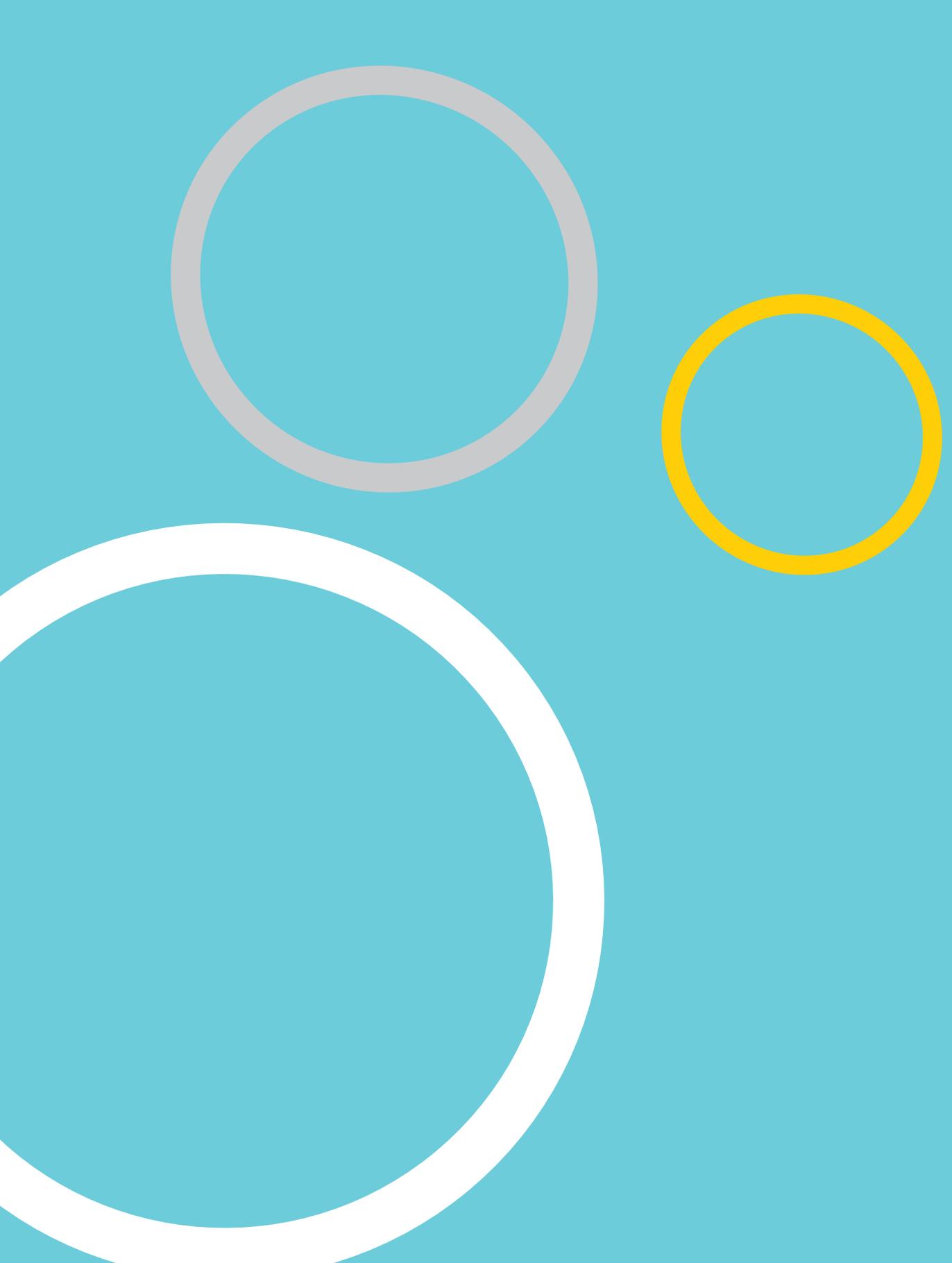
Une partie des missions est dirigée vers le soutien aux manifestations et événements accueillis dans l'établissement (FISAF, formation CAEGADV, conférences...).

Les investissements réalisés cette année ont permis d'acquérir : 20 ordinateurs portables pour agents, 15 stations d'accueil pour faciliter le télétravail et 5 stations de travail portables à vocation graphique pour le DTEA.

Le DIR a pu mettre en place le travail à distance pour beaucoup d'agent dès les premiers jours du confinement de l'année 2020, ce qui n'a engendré aucune interruption de service pour l'INJA. Dans le même temps, nous avons pu changer les pratiques de travail et échanger cette année les ordinateurs fixe des agents de l'INJA devant télétravailler, par des ordinateurs portables, leur permettant de travailler à distance ou à l'INJA avec le même matériel, favorisant ainsi la continuité d'activité pendant les phases successives de confinement que nous avons pu connaître. Cette pratique devrait perdurer les années suivantes.

Un audit du système informatique a été commandé en mars-avril 2020, qui a permis de mettre en exergue quelques points à rationaliser au DIR. Il s'en est suivi une réaffectation des locaux du service, accompagné d'une vaste campagne d'épuration des anciens matériels.

A cette occasion, la salle réseaux de l'INJA a fait l'objet d'un recâblage nécessaire quasiment entier. Une duplication des sauvegardes de l'INJA est apparue essentielle et a été mise en place dès la remise du rapport d'audit.



GLOSSAIRE

AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

AAEH

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AILDV

Association des Instructeurs de Locomotion pour personnes Déficiantes Visuelles

ARIBA

Association francophone des professionnels de basse vision

AVJADV

Association des rééducateurs pour l'autonomie dans la vie journalière des personnes déficientes visuelles

CAEGADV

Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Général des Aveugles et des Déficiants Visuels

CAF

Caisse d'Allocations Familiales

CAPPEI

Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

CET

Commission d'Evaluation Technique

CMI

Carte Mobilité Inclusion

CMP

Centre Médico-Psychologique

CNEFEDS

Centre National de Formation des Enseignants intervenants auprès des jeunes Déficiants Sensoriels

CROUS

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CRP

Centre de Rééducation Professionnelle

CRR

Conservatoire à Rayonnement Régional

CSP

Commission de Suivi de Projet des élèves scolarisés in-situ

ESS

Equipe de suivi de scolarisation

FAF

Fédération des Aveugles de France

FIPHFP

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

IDES

Institut d'Education Sensorielle jeunes déficients visuels

IME

Institut Médico-Educatif

INSHEA

Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Education des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés

JPA

Association « Jeunesse au Plein Air »

LSF

Langue des signes française

MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCH

Prestation de compensation du Handicap

PEC

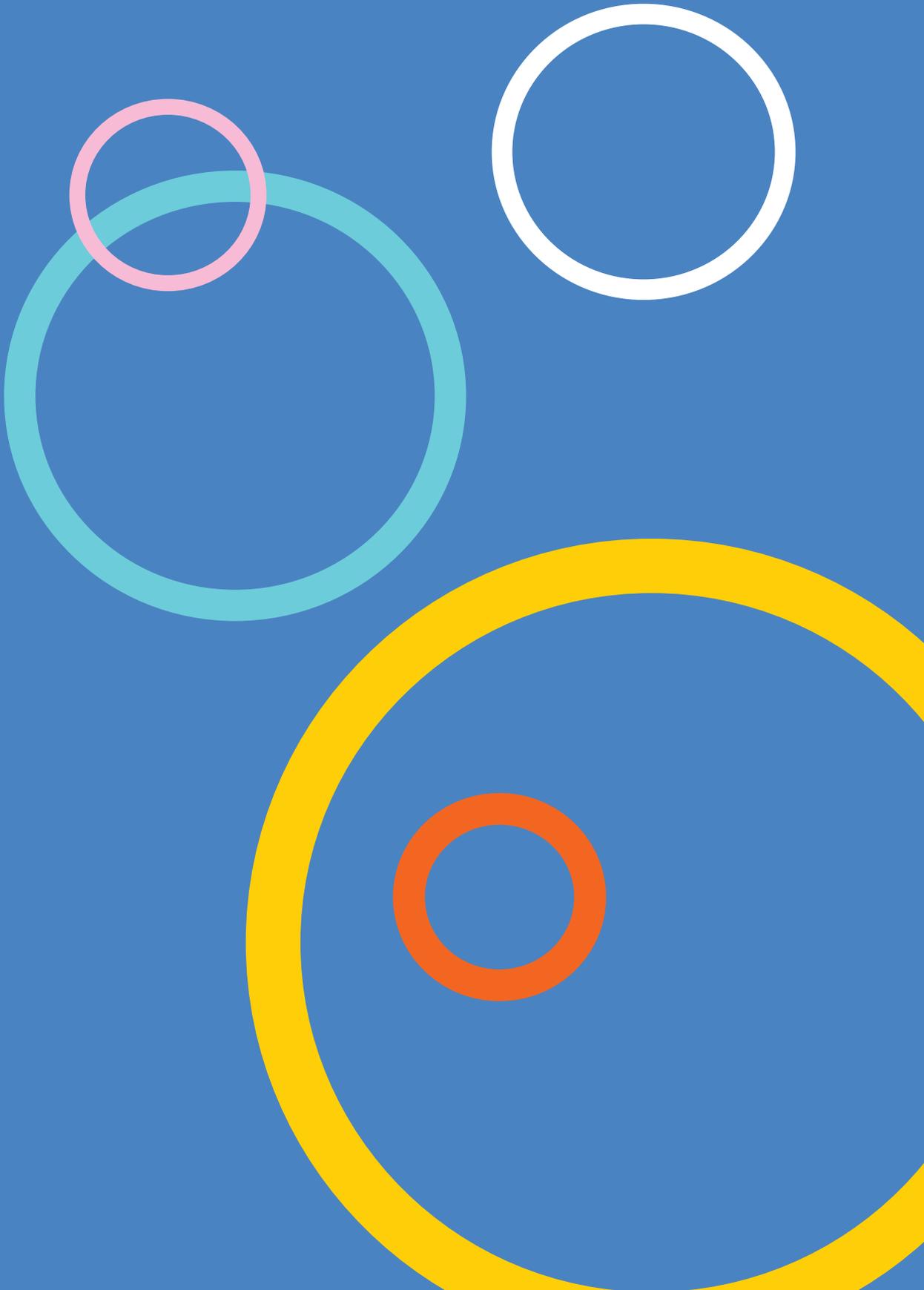
Prise en charge

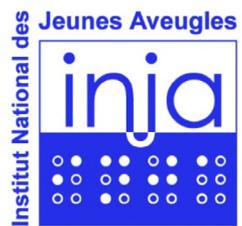
RQTH

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

SIAM

Service d'Intégration des Aveugles et des Malvoyants





INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES
56 boulevard des invalides
75007 PARIS
Tél : 01 44 49 35 35
www.inja.fr
accueil@inja.fr